RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2012-2013

DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS

Québec

MOT DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, aux actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 et aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales. Il fait état également des résultats atteints par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et le Centre d'expertise hydrique du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,

Yves-François Blanchet

Québec, le 24 septembre 2013

MOT DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Ce document fait état de la performance du Ministère en présentant les résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, des actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 et des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il comporte également les résultats du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,

Clément D'Astous

Québec, le 23 septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE 1

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2012-2013 3

1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE 5
   - La mission, la vision et les valeurs 5
   - Les domaines d'activité 5
   - La clientèle 6
   - Les services 6
   - Les partenaires 6
   - La structure administrative 6

2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012-2013 7
   - Les résultats du Plan stratégique 2009-2014 7
     - Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable 7
     - Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique 7
     - Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité 9
     - Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources 10
     - Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale 11
     - Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire 13
   - Les résultats des plans d'action des centres d'expertise 15
     - Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 15
     - Le Centre d'expertise hydrique du Québec 15
   - Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 16

3. UTILISATION DES RESSOURCES 21
   - Les ressources humaines 21
   - Les ressources financières 23
   - Les ressources informationnelles 26

4. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES 27
   - L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 27
   - La simplification réglementaire et administrative 28
   - Les changements climatiques 28
   - La Politique de financement des services publics 28
   - L'accès à l'égalité en emploi 29

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration 31
Les bonis au rendement 32
La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 32

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE 34
Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2013 34
Le suivi des recommandations du VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 49

6. CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC 56
Le suivi des indicateurs de performance 57
L'utilisation des ressources 59
Les actions liées à l'offre de service au Ministère 62

7. CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC 64
Le suivi des indicateurs de performance 65
L'utilisation des ressources 66

ANNEXE 70

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et des explications qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, la concrétisation des actions du plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 du Ministère, le respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la mise en place des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013, ainsi que la réalisation des objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2012-2013 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des explications et de l'information présentés dans ce rapport annuel de gestion, et a produit un rapport de validation. De plus, les membres du comité exécutif du Ministère ont approuvé le présent document.

À mon avis, les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013;
- donnent une image fidèle de la mission, de la vision, des valeurs, des domaines d'activité, de la clientèle, des services, des partenaires et de la structure administrative du Ministère;
- présentent les objectifs visés, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats qui leur sont associés ainsi que des données sur l'utilisation des ressources;
- fournissent de l'information au regard des exigences législatives et gouvernementales.

Le sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,

Clément D'Astous

Québec, le 23 septembre 2013

FAITS SAILLANTS

DE L'EXERCICE 2012-2013

Transfert des responsabilités du secteur de la faune du ministère des Ressources naturelles (MRN) au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Le 19 septembre 2012, à la suite de la présentation du nouveau Conseil des ministres, les responsabilités liées au secteur de la faune du MRN ont été confiées au MDDEFP.

Cette décision a aussi eu pour effet de transférer au MDDEFP la responsabilité des effectifs, des activités, des programmes et des crédits afférents à ses nouvelles fonctions.

Un comité de transition, piloté conjointement par le MRN et le MDDEFP, a été mis sur pied pour favoriser l'application harmonieuse de cette décision gouvernementale.

Aires protégées

En mars 2013, la réserve écologique du Mont-Gosford a été créée par décret.

Le programme d'aide financière pour l'établissement d'un réseau d'aires protégées en milieu privé, Partenaires pour la nature, s'est terminé le 31 mars 2013. Un total de 84 projets d'acquisition pour la protection de 5 770 hectares de milieux naturels ont été réalisés. De plus, 79 projets de sensibilisation et d'acquisition de connaissances liés à la protection de la biodiversité ont été finalisés. Enfin, 47 organismes non gouvernementaux (ONG) de conservation et 43 particuliers se sont prévalus du programme Partenaires pour la nature, mis en œuvre entre 2008 et 2013.

Biodiversité

La Stratégie d'intervention globale pour la sauvegarde du lac Saint-Pierre, qui prévoit une démarche de planification écologique, a été annoncée par le MDDEFP en février 2013.

L'Entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec, conclue entre Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, l'Agence Parcs Canada, le MDDEFP, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, a été signée en mars 2013.

La Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique a été sanctionnée en mai 2012.

Gestion des matières résiduelles

Le gouvernement du Québec a prolongé le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, qui permettra d'allouer une aide financière aux projets de biométhanisation et de compostage sur l'ensemble du territoire québécois pour bannir à terme les matières organiques des lieux d'élimination.

Gestion durable de l'eau

Le 12 avril 2012, le Ministère a publié le projet de stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable aux fins d'une consultation publique. Cette consultation, à laquelle divers partenaires ont participé, a permis de constater que l'adoption d'une telle stratégie fait largement consensus.

Lutte contre les changements climatiques

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) a pris la relève du plan d'action qui couvrait la période 2006-2012. Des orientations gouvernementales en matière d'adaptation aux changements climatiques ont également été définies dans la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020.

La mise en œuvre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) a officiellement débuté le 1er janvier 2013, à la suite de l'adoption de la modification au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre le 12 décembre 2012. Ce règlement permet, notamment, de lier le SPEDE québécois à celui d'autres juridictions, notamment la Californie, et introduit les règles de fonctionnement du système de crédits compensatoires du Québec.

1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

La mission

Assurer la protection de l'environnement et de la faune de même que la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Deux sociétés d'État et deux organismes publics appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) promeut la mise en valeur des matières résiduelles. La Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) s'occupe de la gestion de certains territoires naturels, des parcs nationaux, des réserves fauniques et des équipements touristiques qui lui sont confiés. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) remplit des mandats d'enquête et de consultation. Enfin, la Fondation de la faune du Québec fait la promotion de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La vision

Miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Les valeurs

Le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employées et de ses employés, et sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. Il peut compter sur un personnel engagé et passionné qui a à coeur la mission de l'organisation.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Ministère :

- élabore et met en œuvre des politiques et des programmes;
- propose des recommandations aux fins de l'élaboration de projets de loi et de règlement, et met en œuvre des lois et des règlements;
- coordonne la démarche gouvernementale en matière de développement durable dans l'administration publique;
- coordonne la démarche gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion intégrée de l'eau;
- protège les écosystèmes et la biodiversité du territoire québécois;
- assure la gestion de la faune et de ses habitats ainsi que des activités de chasse, de pêche et de piégeage qui y sont reliées;

- effectue des enquêtes et des inspections en vertu de la réglementation dont il a la responsabilité;
- assure la mise en valeur du territoire et de ses ressources fauniques;
- gère le domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation de barrages publics, et effectue la surveillance de la sécurité des barrages;
- assure le contrôle environnemental et effectue les analyses requises pour l'application de la réglementation environnementale et pour la conservation des ressources;
- acquiert des connaissances sur les écosystèmes et leurs composantes;
- entretient des relations et conclut des ententes intergouvernementales sur le plan canadien et international.

LA CLIENTÈLE

La clientèle principale du Ministère est constituée de citoyennes et de citoyens, d'entreprises, de municipalités et d'organismes.

LES SERVICES

Le Ministère offre plusieurs services à sa clientèle, dont les suivants :

- la délivrance des autorisations environnementales et des permis liés à l'environnement, à l'utilisation des territoires, à la pratique de la chasse et de la pêche sportives ainsi qu'aux activités de piégeage;
- le traitement des urgences environnementales;
- le traitement des plaintes liées, notamment, à l'environnement et au braconnage;
- les analyses environnementales;
- l'accréditation et la reconnaissance des experts;
- l'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- l'accompagnement des différents ministères et organismes (MO) dans leur démarche de développement durable;
- le soutien financier à des organismes et à des projets environnementaux et fauniques;
- l'information et la documentation sur les questions relatives à l'environnement, à la faune, à la flore, aux écosystèmes et au développement durable.

LES PARTENAIRES

Le MDDEFP travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux, des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel, agricole et faunique aux échelles régionale et nationale.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Ministère est composé du Bureau du sous-ministre, de six directions générales, du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Il dessert les dix-sept régions administratives du Québec. L'organigramme du Ministère est présenté en annexe.

2 RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012-2013

Cette section présente les résultats obtenus par le Ministère au regard de son plan stratégique 2009-2014, de son plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 et de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, ainsi que les résultats atteints relativement aux plans d'action du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec[1].

LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère a le mandat de coordonner la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. En la matière, il a produit, en 2012-2013, le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable.

Objectif stratégique 1.1	Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable
Indicateur	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit (cible : 2013)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2012-2013 Le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable a été produit en mars 2013.

Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Québec a mené diverses actions en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques ainsi que la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 ont été adoptés et lancés par le gouvernement. En outre, des outils réglementaires ont été développés en matière de qualité de l'atmosphère et pour la mise en place d'un système conjoint de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

1 En ce qui concerne le secteur de la faune, les résultats liés au Plan stratégique, au plan annuel de gestion des dépenses et à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens sont présentés dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles.

Objectif stratégique 2.1	Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
Indicateur	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (cible : réduction de 6 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012)
Résultats 2012-2013	En cours Une réduction de 1,6 % a été observée par rapport au niveau de 1990 selon les données les plus récentes de 2010, publiées en 2013 dans l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre.
Indicateur	Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 (cible : 2012)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2012-2013 • Le PACC 2013-2020 a été approuvé par le Conseil des ministres le 23 mai 2012 et lancé le 3 juin 2012.
Indicateur	Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES avec des partenaires nord-américains (cible : 2012)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2012-2013 • Le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, visant l'harmonisation des règles de déclaration des émissions de GES, a été édicté en décembre 2012 pour compléter l'harmonisation de la réglementation québécoise à la réglementation californienne. • Le Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) a été édicté. • Le décret concernant l'établissement des plafonds annuels de droits d'émission de GES, qui porte sur la période 2013-2020, a été accepté par le Conseil des ministres. • Un projet d'entente internationale relatif à la liaison des SPEDE québécois et californien a été complété puis communiqué à nos homologues de la Californie.

Objectif stratégique 2.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques
Indicateur	Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée (cible : 2011)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2012-2013 La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 a été approuvée par le Conseil des ministres et rendue publique.

Objectif stratégique 2.3	Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère
Indicateur	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère (cible : deux règlements en 2010)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012 • Deux projets de règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (PRM-RDOCECA) ont été adoptés.

Objectif stratégique 2.4	Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat
Indicateur	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés (cible : 85 % des réseaux en 2014)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012 Au 31 mars 2013, les réseaux de surveillance avaient été consolidés dans une proportion de 95,1 %, soit 233 stations de surveillance sur un total de 245.

Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées, y compris les parcs nationaux, sur les terres du domaine de l'État et les terres privées constitue pour le Québec un moyen privilégié de sauvegarder les écosystèmes représentatifs de la diversité biologique. Aussi le Ministère a-t-il produit l'Atlas de la biodiversité du Québec nordique afin de renforcer ses interventions dans ce domaine.

Objectif stratégique 3.1	Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité
Indicateur	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés (cible : 2010)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012
Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité (cible : 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015) (cible : superficie privée triplée atteignant 420 km^2 en 2014)
Résultats 2012-2013	En cours • Au 31 mars 2013, 8,5 % de la superficie du territoire québécois était constituée d'aires protégées à des fins de conservation de la biodiversité par rapport à 8,4 % en 2011-2012. • Au 31 mars 2013, 23 nouvelles réserves naturelles (24,43 km^2) étaient reconnues, ce qui porte à 141,03 km^2 la superficie totale des réserves naturelles en milieu privé par rapport à 113,8 km^2 pour l'exercice 2011-2012.

Indicateur	Atlas de la biodiversité du Québec nordique produit (cible : 2012)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2012-2013 Les travaux prévus dans le cadre de l'élaboration d'un prototype d'atlas de la biodiversité du Québec nordique étaient terminés au 30 août 2012.

Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Pour renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère a adopté une approche globale et concertée. À cette fin, il a poursuivi la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent. De plus, il travaille à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. Enfin, une gestion plus efficace et efficiente des matières résiduelles a été au cœur des préoccupations du Ministère.

Objectif stratégique 4.1	Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional
Indicateur	Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau (cible : un projet de loi et deux règlements en 2009)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012
Indicateur	Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place (cible : de 33 à 40 en 2010)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2010-2011
Indicateur	Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau (cible : 85 % des plans approuvés en 2014)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2012-2013 Au 31 mars 2013, les 33 plans directeurs de l'eau (PDE) déposés par les organismes de bassin versant (OBV), dans le cadre de la première phase, avaient tous été approuvés.
Indicateur	Nouvelle Entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée (cible : 2010)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 a été signée le 29 novembre 2011 et sa mise en œuvre se poursuit.

Objectif stratégique 4.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable
Indicateur	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée (cible : 2012)
Résultats 2012-2013	En cours Le Ministère a publié sur son site Web, aux fins d'une consultation publique de 60 jours, un projet de stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable.

Objectif stratégique 4.3	Améliorer et partager les connaissances sur l'eau
Indicateur	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (cible : 50 % du territoire municipalisé en 2014)
Résultats 2012-2013	En cours Les livrables des six premiers projets ont été déposés le 31 mars 2013, ainsi qu'il était prévu, et font actuellement l'objet d'une vérification.
Indicateur	Rapport sur l'état de la ressource eau et des écosystèmes aquatiques produit (cible : 2014)
Résultats 2012-2013	En cours Au 31 mars 2013, la production du prototype du site Web du rapport, de l'architecture finale du rapport ainsi que de la démarche de validation et d'approbation de celui-ci était terminée. La production des textes et des éléments visuels du rapport était en cours.
Indicateur	Mise en ligne du Portail des connaissances sur l'eau (cible : 2011)
Résultats 2012-2013	En cours Achat de la plateforme de collaboration et de gestion de contenu qui supportera technologiquement le portail des connaissances sur l'eau.

Objectif stratégique 4.4	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources
Indicateur	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés (cible : 2009)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2010-2011
Indicateur	Degré d'atteinte de la cible déterminée dans le plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne (cible : 700 kg par personne de matières éliminées d'ici 2015)
Résultats 2012-2013	En cours Pour l'année 2011, la quantité de matières résiduelles éliminées par personne au Québec se chiffre à 746 kg. Elle a été obtenue à partir du Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec, publié par RECYC-QUÉBEC, en décembre 2012. La mise en œuvre de l'ensemble des actions du Plan d'action 2011-2015 a permis, à ce jour, d'atteindre plus de 58,2 % de l'effort de réduction nécessaire pour atteindre la cible.

Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale

Le Ministère a poursuivi la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques ainsi que ses efforts pour améliorer l'efficacité du contrôle environnemental. De plus, il a poursuivi ses travaux visant à développer des connaissances scientifiques sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif stratégique 5.1	Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques
Indicateur	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité (cible : 160 barrages en 2014)
Résultats 2012-2013	En cours Au 31 mars 2013, 153 évaluations de sécurité avaient été effectuées, ce qui représente 95,6 % de la cible.

Objectif stratégique 5.2	Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental
Indicateur	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées (cible : 2013)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012
Indicateur	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque (cible : cinq nouveaux programmes en 2014)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte • Quatre programmes de contrôle basés sur le risque étaient mis en œuvre au 31 mars 2013. - Trois programmes d'inspection visent des lieux d'élimination de matières résiduelles. - Un programme d'inspection porte sur les systèmes de distribution de l'eau potable. • Les travaux de développement de cinq nouveaux programmes de contrôle basés sur le risque étaient terminés au 31 mars 2013.

Objectif stratégique 5.3	Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux
Indicateur	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux (cible : 2011)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012

Objectif stratégique 5.4	Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale
Indicateur	Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée (cible : 2011)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2009-2010 La phase de mise en œuvre de la programmation des activités d'acquisition de connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent est en cours. En 2012-2013, le Ministère a mené 26 activités, dont 13 de nature technique et scientifique et 13 portant sur le transfert de connaissances liées à cette problématique.

Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer de façon continue la qualité de sa prestation de services et d'optimiser ses façons de faire.

Objectif stratégique 6.1	Améliorer la prestation électronique de services
Indicateur	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois (cible : 2011)
Résultats 2012-2013	En cours Ce projet a été élargi au cours de l'exercice 2012-2013 pour viser une refonte complète du site Web ministériel. La structuration du contenu est terminée en ce qui a trait à l'espace Citoyen. Les travaux menés en 2012-2013 ont consisté surtout à élaborer le contenu qui sera offert au public.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web (cible : 2012)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2012-2013 Le service transactionnel permettant aux entreprises de produire leur déclaration de prélèvement d'eau a fait l'objet d'un sondage portant sur la satisfaction de la clientèle. Le niveau de satisfaction global à l'égard du service en ligne du Ministère a été établi à 6,5 sur 10. Des actions ont été entreprises pour améliorer la qualité du service.
Indicateur	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)
Résultats 2012-2013	Dix prestations électroniques de services de type interactionnel et trois de type transactionnel ont été mises en ligne en 2012-2013.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un nouveau produit interactif (cible : 2013)
Résultats 2012-2013	Indicateur non évalué
Indicateur	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale (cible : 2012)
Résultats 2012-2013	Projet abandonné Le Ministère a mis en priorité le développement du Portail des connaissances sur l'eau.

Objectif stratégique 6.2	Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût
Indicateur	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)
Résultats 2012-2013	• Au 31 mars 2013, cinq entreprises avaient opté pour la mise en œuvre de programmes de récupération et de valorisation individuels, soit quatre dans le secteur des huiles et antigels et une dans le secteur des produits électroniques, en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. Les autres entreprises visées ont choisi d'adhérer à un des cinq organismes reconnus par RECYC-QUÉBEC pour gérer des programmes collectifs par catégories de produits visés. • Au 31 mars 2013, 1 099 municipalités locales avaient bénéficié du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Objectif stratégique 6.3	Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement
Indicateur	Projet de loi élaboré (cible : d'ici 2014)
Résultats 2012-2013	Cible atteinte en 2011-2012

Objectif stratégique 6.4	Se doter d'un plan ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel
Indicateur	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré (cible : 2010)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte en mai 2010
Indicateur	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action (cible : 75 %)
Résultats 2011-2012	En continu. Chaque unité doit assurer le suivi de son plan d'action en matière de transfert des connaissances et de l'expertise. La Direction des ressources humaines du Ministère répond aux demandes des gestionnaires et accompagne les unités au besoin.

LES RÉSULTATS DES PLANS D'ACTION DES CENTRES D'EXPERTISE

Cette section présente les résultats des plans d'action 2012-2013 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). En outre, le lecteur trouvera, aux sections 6 et 7, des précisions sur le suivi des indicateurs de performance ainsi que sur l'utilisation des ressources de ces deux unités visées par une convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Actualiser l'encadrement et le soutien administratif du Centre d'expertise

Une nouvelle structure organisationnelle adaptée au modèle d'affaires du Centre d'expertise a été mise en place afin d'optimiser le développement de l'expertise ainsi que la prise en compte des nouveaux enjeux et des nouvelles problématiques au sein de toutes les divisions de l'organisme. Dans un autre ordre d'idée, pour améliorer la qualité et la performance des relations externes avec la clientèle, les deux unités de service à la clientèle du Centre d'expertise, situées dans les installations de Laval et de Québec, ont été regroupées, ce qui a permis d'uniformiser les réponses aux clients, de réviser les procédures et d'améliorer les opérations de réception des échantillons.

Le Centre d'expertise hydrique du Québec

Gérer les barrages publics

Le CEHQ a dépassé son objectif qui consistait à procéder à l'évaluation de la sécurité de 20 barrages en 2012-2013 en effectuant 21 évaluations. Il a également mené des travaux de mise aux normes de 18 barrages, réalisant ainsi 90,0 % de son objectif.

Gérer le domaine hydrique de l'État

Le CEHQ a révisé la tarification des principaux produits liés au Règlement sur le domaine hydrique de l'État. Pour ce faire, l'élaboration du coût de revient de ces produits a permis une meilleure connaissance des coûts relatifs à la livraison de ceux-ci. De plus, le CEHQ a atteint son objectif pour ce qui est de l'accroissement du nombre des interventions de contrôle liées aux occupations sur le domaine hydrique de l'État en procédant à 152 interventions.

Administrer la Loi sur la sécurité des barrages

Le CEHQ a effectué 525 inspections et visites de vérification de la conformité de barrages en 2012-2013, comparativement à 429 en 2011-2012, dépassant ainsi largement la cible de 350 inspections et visites.

Connaissance et expertise hydrique

Le CEHQ a atteint ses deux objectifs en ce qui concerne la connaissance et l'expertise hydrique. En effet, il a diffusé l'*Atlas hydroclimatique du Québec méridional*, illustrant les impacts des changements climatiques sur le régime hydrique à l'horizon 2050. De plus, il a mis en œuvre le projet Veille hydrologique par la mise en service de deux nouvelles stations hydrométriques et par la transmission, chaque jour ouvrable, de prévisions de débit pour cinq rivières additionnelles au Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère définit les normes de service auxquelles il s'engage. Chaque engagement fait l'objet d'un suivi de la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis.

Engagements généraux

Engagement 1	Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale
Indicateur	Pourcentage des appelants joints dans un délai d'un jour ouvrable ou moins
Résultats 2004-2005	62 %
Résultats 2007-2008	68 %
Résultats 2010-2011	56 %

Engagement 2	Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux
Indicateur	Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
Résultats 2004-2005	95 %
Résultats 2007-2008	93 %
Résultats 2010-2011	85 %

Les enquêtes permettant de recueillir les données relatives aux engagements 1 et 2 se font sur une base triennale.

Engagement 3	Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite
Indicateur	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à cinq
Résultats 2010-2011	95 %
Résultats 2011-2012	89 %
Résultats 2012-2013	88 %

Accueil et renseignements

Engagement 4	Vous offrir un service d'accueil et de renseignements dans toutes les régions du Québec
Indicateur	Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignements
Résultats 2010-2011	100 %
Résultats 2011-2012	100 %
Résultats 2012-2013	100 %

Engagement 5	Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information
Indicateur	Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au centre d'information
Résultats 2010-2011	95 %
Résultats 2011-2012	93 %
Résultats 2012-2013	92 %

Accessibilité à l'information

Engagement 6	Vous offrir sur notre site Web l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle
Indicateur	Pourcentage de cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques ou les programmes est offerte sur le site Web du Ministère dès leur annonce officielle
Résultats 2010-2011	100 %
Résultats 2011-2012	100 %
Résultats 2012-2013	100 %

Engagement 7	Vous offrir également sur notre site Web des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement, produits par le Ministère
Indicateur	Nombre de produits publiés sur le site Web du Ministère
Résultats 2010-2011	48 produits (résultats cumulatifs : 230 produits)
Résultats 2011-2012	35 produits (résultats cumulatifs : 265 produits)
Résultats 2012-2013	31 produits (résultats cumulatifs : 296 produits)

Plaintes à caractère environnemental

Engagement 8	Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
Résultats 2010-2011	95 %
Résultats 2011-2012	92 %
Résultats 2012-2013	92 %
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
Résultats 2010-2011	90 %
Résultats 2011-2012	85 %
Résultats 2012-2013	81 %

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures par jour et 7 jours par semaine, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement
Indicateur	Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence-Environnement
Résultats 2010-2011	100 %
Résultats 2011-2012	100 %
Résultats 2012-2013	100 %

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	Vous informer du nom de la personne responsable de votre dossier dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
Indicateur	Pourcentage des demandes en vertu de la LQE pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de cinq jours ouvrables
Résultats 2010-2011	93 %
Résultats 2011-2012	93 %
Résultats 2012-2013	91 %

Engagement 11	Vous délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception de votre demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale
Indicateur	Pourcentage des demandes d'autorisation réglées en 75 jours
Résultats 2010-2011	91 %
Résultats 2011-2012	88 %
Résultats 2012-2013	86 %

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	Vous transmettre la directive sur l'étude d'impact que vous devez réaliser, de même que l'information concernant le cheminement de votre dossier, dans les 30 jours suivant le dépôt de votre avis de projet
Indicateur	Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
Résultats 2010-2011	73 %
Résultats 2011-2012	90 %
Résultats 2012-2013	96 %

Accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation
Indicateur	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal
Résultats 2007, 2008 et 2009	100 %
Résultats 2009, 2010 et 2011	90 %
Résultats 2011, 2012 et 2013	97 %
Indicateur[2]	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique
Résultats 2010, 2011 et 2012	100 %

2 L'indicateur du suivi de l'engagement concernant les évaluations de la performance analytique est calculé selon l'année civile depuis 2007.

Plaintes sur la qualité des services

Engagement 14	Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter votre demande dans les 20 jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer.
Indicateur	Pourcentage de plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables
Résultats 2011-2012	94 %
Résultats 2012-2013[3]	44 %
Indicateur	Pourcentage de plaintes pour lesquelles le plaignant a été informé du retard dans le traitement de sa plainte
Résultats 2011-2012	100 %
Résultats 2012-2013	68 %

3 Une nouvelle procédure d'analyse concernant le traitement, la compilation et le suivi des plaintes a entraîné, de façon temporaire, une augmentation des délais de traitement des plaintes au cours de l'exercice 2012-2013.

3 UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES[4]

Effectif en poste

	Réguliers	Occasionnels	Total
31 mars 2011	1 520	386	1 906
31 mars 2012	1 563	313	1 876
31 mars 2013	1 614	341	1 955

Au 31 mars 2013, l'effectif autorisé totalisait 1 748 équivalents temps complet (ETC) comparativement à 1 716 en 2011-2012.

Effectif autorisé exprimé en équivalents temps complet

	Effectif autorisé
2010-2011	1 717
2011-2012	1 716
2012-2013	1 748

Effectif utilisé par statut d'emploi exprimé en équivalents temps complet

	Réguliers	Occasionnels	Total
2010-2011	1374,5	346,7	1721,2
2011-2012	1379,0	344,2	1723,2
2012-2013	1462,4	311,8	1774,2

Dépenses de formation et de développement du personnel

Le Ministère respecte l'objectif prévu par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, fixé à 1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 4,4 jours par employée ou employé. Les dépenses de formation sont passées de 1,3 million de dollars en 2011-2012 à 1,1 million de dollars en 2012-2013, soit 1,5 % de la masse salariale.

4 Pour l'exercice 2012-2013, les données sur les ressources humaines n'incluent pas les effectifs du secteur de la faune.

Dépenses de formation et de développement du personnel

Année	Dépenses totales
2010-2011	1 293 518 $
2011-2012	1 347 051 $
2012-2013	1 074 716 $

Évolution des dépenses de formation et de développement par personne

Année[1]	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2010	1,6	4,3	1 279 $
2011	1,0	3,1	902 $
2012	1,5	4,4	1 183 $

[1] Calculé selon l'année civile.

Jours de formation et de développement du personnel par catégorie d'emploi

Année	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2010-2011	107	1 734	2 161
2011-2012	141	1 786	2 288
2012-2013	171	1 949	2 136

LES RESSOURCES FINANCIÈRES[5]

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées des crédits qui lui sont alloués, des revenus autonomes perçus et des revenus versés au Fonds vert.

Budget de dépenses du Ministère

Le tableau qui suit présente les dépenses de 2012-2013 comparées à celles de 2011-2012.

Dépenses et investissements (à l'exception du Fonds vert)

Programme Protection de l'environnement et gestion des parcs	2012-2013		2011-2012	Variation (000 $)
	Budget (000 $)	Dépenses réelles[1,3] (000 $)	Dépenses réelles[2,3] (000 $)	
Dépenses	214 795	200 906	214 522	(13 617)
Investissements	40 884	27 984	60 935	(32 951)
Total	255 679	228 890	275 457	(46 568)

[1] Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2012-2013, et ce, en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

[2] Ces données sont celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2011-2012.

[3] Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du CEAEQ et ceux du Ministère. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans la deuxième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

La diminution des dépenses de 13,6 millions de dollars observée en 2012-2013 s'explique par la non-récurrence de certaines dépenses de l'exercice 2011-2012, dont principalement celles afférentes à la cession des actifs du ski-golf du parc national du Mont-Orford à la municipalité régionale de comté de Memphrémagog et celles relatives à la participation du Ministère à l'équilibre financier du gouvernement.

Par ailleurs, la diminution des investissements de 32,9 millions de dollars s'explique par la non-récurrence de certaines dépenses de l'exercice 2011-2012, dont principalement celles reliées à l'acquisition des terrains pour l'agrandissement des parcs des Îles-de-Boucherville, du Mont-Orford et de la Pointe-Taillon et pour la constitution éventuelle d'aires protégées, notamment celles de l'île aux Lièvres, située dans l'estuaire du Saint-Laurent, et du Parc-Nature de l'Anse-à-l'Orme dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Le tableau qui suit présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2012-2013, à l'exception de celles allouées au Fonds vert.

5 Pour l'exercice 2012-2013, les données sur les ressources financière n'incluent pas le secteur de la faune.

Programme 1 – Protection de l'environnement et gestion des parcs – Dépenses 2012-2013 par élément

Élément	Description	Budget 2012-2013 (000 $)	Dépenses	
			Réelles[1,3] 2012-2013 (000 $)	Réelles[2,3] 2011-2012 (000 $)
1	Politiques environnementales	24 142	23 361	23 054
2	Développement durable, gestion des parcs et suivi de l'environnement	67 590	62 090	71 426
3	Analyse et expertise régionales	25 179	19 983	23 453
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	19 053	17 509	16 776
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 239	4 099	4 719
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	14 364	13 764	16 064
7	Direction	6 342	6 852	7 610
8	Services à la gestion	52 886	53 248	51 420
Total		214 795	200 906	214 522

[1] Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2012-2013, et ce, en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

[2] Ces données sont celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2011-2012.

[3] Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du CEAEQ et ceux du Ministère. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans la deuxième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

Revenus

Les revenus perçus par le Ministère en 2012-2013 totalisent 348,7 millions de dollars, dont 338,9 millions proviennent du Fonds vert et 9,8 millions, de revenus autonomes[6].

Revenus autonomes

Les revenus autonomes du Ministère de 9,8 millions de dollars, présentés dans le tableau ci-dessous, proviennent de diverses sources, notamment de la perception de droits annuels découlant de l'application du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, de droits perçus lors de la délivrance d'autorisations, de droits, de permis et de certificats relatifs à la vente et à l'utilisation de pesticides ainsi qu'à la sécurité des barrages privés et publics, de la gestion des barrages publics et de l'accréditation de laboratoires.

6 Ces données peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2012-2013 en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

Revenus autonomes du Ministère, à l'exception du Fonds vert

Types de revenus autonomes	2012-2013[1] (000 $)	2011-2012[1] (000 $)	Variation (000 $)
Droits et permis	4 722	4 592	130
Vente de biens et de services	4 473	4 950	(477)
Intérêts, recouvrements et amendes	555	2 783	(2 228)
Total	9 750	12 325	(2 575)

[1] Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans les comptes à fin déterminée, dont celui du CEAEQ et ceux du Ministère.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert

Le Fonds vert[7] est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre du MDDEFP met en œuvre dans le cadre de ses fonctions. Les revenus du Fonds vert proviennent essentiellement de redevances perçues.

	Revenus (000 $)	Dépenses (000 $)	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses (000 $)
Matières résiduelles	114 408	87 897	26 511
Changements climatiques	205 414	287 861	(82 447)
Eau	188	368	(180)
Barrages	5 214	1 913	3 301
Autorisations environnementales	4 808	9 777	(4 969)
Général	8 914	5 058	3 856
Total	338 946	392 874	(53 928)

En 2012-2013, des revenus de 112,8 millions de dollars provenant de la redevance à l'élimination des matières résiduelles ont été constatés au Fonds vert. S'ajoutent à la redevance des revenus de placement de près de 1 million de dollars et une contribution du gouvernement fédéral pour le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage de 0,6 million de dollars. Quant aux dépenses, une somme de 69,1 millions de dollars a été consacrée au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et 18,8 millions de dollars, à des activités gouvernementales relatives à la gestion des matières résiduelles, dont la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au regard des changements climatiques, des revenus de 200,1 millions de dollars ont été perçus en vertu du Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert. Des revenus de placement de 5,3 millions de dollars s'ajoutent à la redevance annuelle, permettant ainsi la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC 2006-2012). Un total de 287,9 millions de dollars a été dépensé en 2012-2013 par 9 MO.

7 Le Fonds vert est constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., c. M-30.001).

Mesures de réduction de dépenses

Le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 prévoit les mesures suivantes :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2010;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant chaque exercice jusqu'à celui commençant en 2013.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la troisième année d'application sont les suivants.

Mesures de réduction de dépenses du Fonds vert pour l'exercice financier débutant en 2012

	Cible de réduction à terme	Réduction cumulative depuis le début de l'exercice 2012
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	720,8 k$	648,7 k$
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	140,1 k$	140,1 k$
Rémunération	612,2 k$	459,1 k$

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES[8]

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2012-2013
(en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets de développement	6 789,6 $	5 800,5 $	(989,1) $
Autres activités (continuité et encadrement)	10 405,2 $	9 890,1 $	(515,1) $
TOTAL	17 194,8 $	15 690,6 $	(1 504,2) $

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2012-2013

	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	30
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	12
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	36
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	6

8 Pour l'exercice 2012-2013, les données sur les ressources informationnelles n'incluent pas le secteur de la faune

4 EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2012-2013, le Ministère a reçu 12 835 demandes d'accès à des documents, ce qui équivaut à une légère baisse par rapport aux 3 dernières années. Une proportion de 92,5 % de ces demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours. Par ailleurs, 5,6 % des demandes ont été traitées dans un délai compris entre 21 et 30 jours et 1,9 %, dans un délai dépassant 30 jours.

Les demandes sont formulées principalement par des entreprises, soit dans une proportion de 78,2 %. Viennent ensuite les organismes publics (7,1 %), les citoyennes et les citoyens (7,1 %), les études légales (5,0 %), les groupes environnementaux (1,9 %) et les journalistes (0,6 %). Les questionnements concernent principalement l'état environnemental d'un lieu (présence de contamination), les infractions commises pour ce lieu ou la portée d'une autorisation accordée par le Ministère.

Après vérification, pour 53,2 % des demandes, le Ministère a répondu qu'il ne possède aucun des documents demandés. Par contre, 26,8 % des demandes ont donné lieu à un accès total à des documents. Un accès partiel (documents avec masquage) a été accordé pour 15,0 % des demandes. Les 5,0 % résiduels se partagent également entre le refus de donner accès aux documents, le fait de se référer à un autre organisme public ou un désistement du demandeur.

Un refus total ou partiel est le plus souvent fondé sur les dispositions suivantes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) :

- la confidentialité des renseignements personnels (articles 53 et 54);
- des renseignements confidentiels fournis par un tiers (articles 23 et 24);
- un avis ou une recommandation d'un membre du Ministère (article 37);
- un renseignement retenu dans un document aux fins d'une enquête (article 28).

Pour 13,8 % des réponses aux demandes d'accès, des renseignements personnels ont été protégés. Par contre, aucune n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable en vertu de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées durant la même période.

Pour assurer une application égale de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dans l'ensemble des bureaux du Ministère, un mécanisme de formation continue est maintenu, des formations particulières en matière d'accès sont données aux nouveaux employés et une rencontre des répondants est tenue annuellement.

Au cours de l'année, 24 demandes de révision de la décision de la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics ont été inscrites auprès de la Commission d'accès à l'information, pour un total de 42 demandes de révision en cours en date du 31 mars 2013.

Concernant la protection des renseignements personnels, plusieurs avis ont été produits au cours de l'année et des gestes de sensibilisation à la protection des renseignements personnels ont été posés auprès du personnel du Ministère, notamment par la mise en ligne d'un sondage sur la protection des renseignements personnels dans le cadre des fonctions occupées.

LA SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

Le Ministère a mis sur pied un chantier afin de donner suite aux recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative. Dans le cadre de ce chantier, un comité directeur et un comité consultatif ont été formés pour émettre des recommandations et produire un plan d'action ministériel.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au regard de l'objectif demandant que chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements de son personnel pour se rendre au travail (mesure 17 du PACC), le Ministère a coordonné, avec la collaboration du ministère des Transports du Québec (MTQ), l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme gouvernemental de navettage durable. Ce programme incite les ministères à se doter de plans de navettage durable (PND) ayant pour objectif d'amener le personnel à opter pour des déplacements moins générateurs de GES pour se rendre au travail, comme la marche, le vélo, le transport en commun ou le covoiturage. Les plans de navettage durable (PND) des ministères de la Justice (MJQ), des Finances et de l'Économie (MFE), des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du MTQ, du MAPAQ, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et du Travail (MTRAV) ainsi que du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) ont été lancés dans la dernière année financière. Ces ajouts portent à seize le nombre de ministères ayant élaboré un plan d'action en date du 31 mars 2013.

La mise en œuvre des mesures de sensibilisation et des actions concrètes de déplacement par des modes de transport actifs et collectifs s'est poursuivie de façon accélérée au sein des ministères au cours de la dernière année. Ceux-ci ont obtenu des remboursements de près de 1 million de dollars en 2012-2013, en provenance du Fonds vert, pour l'implantation de mesures ciblées dans leur PND. Les dépenses au programme de navettage durable depuis l'été 2009 totalisent approximativement 2,5 millions de dollars.

En septembre dernier, le Ministère a collaboré avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le SCT et le MAPAQ afin d'organiser des activités (rallye sur les transports durables, ateliers d'inspection mécanique, Défi sans auto au boulot 2012, etc.) dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs (STCA). Quelque 200 employés du Ministère ont participé à l'une ou l'autre de ces activités.

La Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean a participé au programme Au boulot sans autosolo, organisé par le Centre alternatif de déplacement urbain du Saguenay (CADUS), en mai et en juin 2012, et a remporté le prix « Environnement » pour le meilleur taux de diminution des émissions de GES et le prix « Participation » pour le meilleur taux de participation des employés. De plus, le Défi sans auto, tenu par le CADUS le 18 septembre 2012, a permis à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent d'obtenir le meilleur taux de participation (65 %) dans la catégorie de 30 à 99 employés.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 et révisée en 2011, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

En vertu de cette politique, les ministères et organismes sont tenus de rendre compte de leur tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

À cette fin, le Ministère poursuit ses travaux afin d'obtenir une estimation fiable du niveau de financement de ses biens et services tarifés et d'établir ses ratios d'autofinancement. Les taux d'autofinancement et coûts de revient des produits et services du CEAEQ sont présentés dans la section du présent rapport consacrée à cet organisme.

Les tarifs ont été indexés annuellement, en janvier ou en avril, en vertu des lois applicables et conformément à la Politique de financement des services publics.

La liste des produits et des services tarifés, leurs modes de fixation, d'indexation et de révision de même que la date de la dernière révision tarifaire sont accessibles sur le site Web du Ministère. Les revenus de tarification sont présentés dans la section « Utilisation des ressources » du présent rapport. Les exclusions en matière de tarification se trouvent dans les documents législatifs (lois, règlements, arrêtés ministériels).

Enfin, aucun nouveau produit ou service n'est entré en vigueur en 2012-2013.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de groupes cibles au sein de la fonction publique. Les mesures d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourent à l'atteinte de ces objectifs.

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles	2012-2013		2011-2012		2010-2011	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	97	6,0	83	5,3	76	5,0
Autochtones	11	0,7	10	0,6	7	0,5
Anglophones	14	0,9	15	1,0	12	0,8
Personnes handicapées	24	1,5	21	1,3	19	1,3

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier a connu une augmentation générale entre 2010-2011 et 2012-2013. Le taux de représentativité des communautés culturelles présente la hausse la plus significative, puisqu'il est passé de 5,0 % à 6,0 % au cours de la même période.

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi en 2012-2013

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel[9]		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	---	---	58	7,0	32	6,1	7	4,6	---	---	---	---	97	6,0
Autochtones	---	---	5	0,6	1	0,2	4	2,6	---	---	1	10,0	11	0,7
Anglophones	---	---	10	1,2	1	0,2	3	2,0	---	---	---	---	14	0,9
Personnes handicapées	---	---	17	2,0	3	0,6	4	2,6	---	---	---	---	24	1,5
Sous total	---	---	90	10,8	37	7,1	18	11,9	0	0	1	10,0	146	9,0
Non-membres	101	100	741	89,2	484	92,9	133	88,1			9	90,0	1468	91,0
Total	101	100	831	100	521	100	151	100			10	100	1614	100

Taux d'embauche des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

Statuts d'emploi	Embauche totale 2012-2013	Embauche de membres de groupes cibles en 2012-2013					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Réguliers	131	11	2	2	1	16	12,2
Occasionnels	235	14	1	1	2	18	7,7
Étudiants	235	8	5	1	1	15	6,4
Stagiaires	62	5	1	0	1	7	11,3

Taux d'embauche des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées par statut d'emploi

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2010-2011	15,7	7,8	15,9	16,7
2011-2012	14,1	13,0	6,7	8,3
2012-2013	12,2	7,7	6,4	11,3

9 Cela inclut notamment les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2012-2013

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre d'employés réguliers	101	831	521	151	—	10	1614
Nombre de femmes employées régulières	43	373	275	144	—	1	836
Taux de représentativité	42,6	44,9	52,8	95,4	—	10,0	51,8

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2012-2013

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre d'embauches de femmes	79	146	162	34	421
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	60,3	62,1	68,9	54,8	63,5

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2012 (cohortes 2013)	Automne 2011 (cohortes 2012)	Automne 2010 (cohortes 2011)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	7	5	10

	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	2	3	1

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Elle tient notamment compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (PLG), qui a été mise à jour au cours du précédent exercice, et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En 2012-2013, dans le but de favoriser une amélioration de la qualité du français parmi les membres du personnel, sept capsules linguistiques ont été diffusées dans l'intranet ministériel.

Créé au cours de l'exercice précédent, conformément à l'article 26 de la PLG, le comité permanent chargé de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application de la politique linguistique ministérielle a tenu ses deux premières rencontres en 2012-2013. Outre le mandataire de l'application de la Charte de la langue française et la secrétaire générale et directrice de la vérification interne, qui le coprésident, le comité regroupe des personnes de l'organisation qui ont à mettre en œuvre cette politique. Cette année, le

comité a notamment amorcé le processus de révision de la politique linguistique ministérielle, un projet ayant été soumis aux membres en février 2013.

LES BONIS AU RENDEMENT

À la suite d'un décret gouvernemental prolongeant, pour une quatrième année consécutive, l'application de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 ainsi que la réduction de la dette, les bonis au rendement des cadres et des cadres juridiques ont été suspendus pour l'exercice 2012-2013.

LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le Ministère doit faire état des résultats obtenus à l'égard d'actions figurant à l'annexe du document d'accompagnement Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires.

1. Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) (Objectif 8.4 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires [OVT])

Résultats 2012-2013

Voir l'objectif stratégique 4.1 de la section 2 du présent rapport.

Voir l'action 17 de la section 5 du présent rapport.

2. Poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement (CRE) (Objectif 8.5 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Dans le cadre du Programme de soutien financier des CRE et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, les CRE et leur regroupement se sont partagé, en 2012-2013, 1 885 k$, soit 105 k$ versés à chacun des 16 CRE et 205 k$ au Regroupement.

3. Favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire afin de réduire les émissions de GES (Objectif 8.6 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Le PACC 2013-2020 sur les changements climatiques, qui prend la relève du PACC 2006-2012, de même que plusieurs actions qui en découlent prévoient diverses mesures pour favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire dans une perspective de réduction des émissions de GES. Ainsi, les priorités 1 et 2 du PACC 2013-2020 (induire un aménagement durable du territoire dans une perspective de lutte aux changements climatiques et soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire) soutiendront notamment la planification de la mobilité durable ainsi que l'aménagement du territoire. La priorité 13 du PACC 2013-2020 (promouvoir le transport collectif et alternatif en améliorant l'offre, en développant les infrastructures et en facilitant les choix durables) vise, quant à elle, à soutenir les actions favorisant un transfert modal de l'auto solo vers le transport collectif et alternatif en assurant, entre autres, un arrimage étroit entre l'aménagement du territoire et le développement des réseaux de transport.

4. Poursuivre la mise en œuvre du programme Climat municipalités (Objectif 8.7 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Dans le cadre de ce programme, 254 demandes ont été acceptées. Elles couvrent les 17 régions administratives du Québec et environ 77,8 % de la population québécoise. Le programme a permis de rejoindre les petites, moyennes et grandes municipalités, notamment 75,0 % des villes dont le nombre d'habitants est supérieur à 25 000. En date du 31 mars 2013, le Bureau des changements climatiques avait reçu 155 inventaires, 78 plans d'action et 2 plans d'adaptation. Les résultats du programme ont aussi permis de tracer un portrait des émissions de GES pour les principaux créneaux d'émission dans le secteur municipal.

5. Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol (Objectif 8.8 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Ce programme, doté d'une enveloppe initiale de 50 M$, devait prendre fin le 31 mars 2010. Il a été prolongé en juillet 2010 jusqu'au 31 mars 2015. ClimatSol est maintenant doté d'une enveloppe budgétaire globale de 60 M$ sur 8 ans, dont 25 M$ pour la Ville de Montréal, 15 M$ pour la Ville de Québec et 20 M$ pour les autres municipalités du Québec. En 2012-2013, 11 nouvelles demandes ont été reçues et 6 dossiers ont été admis. Ces 6 projets totalisent une aide financière de 2 028 080,84 $. La Ville de Montréal a utilisé 16,7 M$ sur les 25 M$ consentis. La Ville de Québec a utilisé la première enveloppe de 5 M$ consentie et une nouvelle enveloppe de 10 M$ a été ajoutée pour 2 projets particuliers : les écoquartiers de la Pointe-aux-Lièvres et d'Estimauville. À ce jour, 1,7 M$ ont été octroyés pour ces projets. De plus, 12,9 M$ ont été utilisés par les autres municipalités sur l'enveloppe de 20 M$. Il est à noter que l'aide accordée est bonifiée de 1 % et que ce pourcentage est puisé à même les enveloppes pour couvrir une partie des frais de gestion du programme par les villes.

6. Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air (Objectif 8.9 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Voir l'objectif stratégique 2.4 de la section 2 du présent rapport.

7. Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air (Objectif 8.10 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Voir l'objectif 2.3 de la section 2 du présent rapport.

8. Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (Objectif 8.12 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Voir l'objectif stratégique 4.4 de la section 2 du présent rapport.

Voir l'action 13 de la section 5 du présent rapport.

9. Créer de nouveaux parcs nationaux (Objectif 9.41 de l'OVT)

Résultats 2012-2013

Voir l'objectif stratégique 3.1 de la section 2 du présent rapport.

Voir l'action 21 de la section 5 du présent rapport.

5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 confère des obligations au Ministère, dont celle qui consiste à adopter un plan de développement durable et à en rendre compte annuellement. Cette section présente les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2013 (PADD 2008-2013) ainsi que le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable (CDD).

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Conformément à une décision gouvernementale, l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été reporté jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, une partie importante du PADD 2008-2013 du Ministère est prolongée jusqu'en mars 2015.

En 2012-2013, le Ministère a continué la mise en œuvre du PADD 2008-2013. Les résultats de la cinquième année de mise en œuvre de ses 23 actions sont présentés ci-après.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « A »

Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 1

Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets à cet égard.

Gestes

1. Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques.
2. Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (ex. : des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche).
3. Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable. (Terminé en 2011-2012.)

Cibles et indicateurs

Proposer trois outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets aux intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Cible : 40 % des intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable devront s'être approprié les trois outils.

Résultats 2012-2013

Depuis 2008, les trois outils développés (Guide pour la prise en compte des principes de développement durable, Guide pour un financement responsable et Guide pour l'élaboration d'un plan d'action de développement durable) ont été diffusés auprès de la totalité des intervenants du réseau des officiers de développement durable qui en ont pris connaissance. Un total de 90 organisations sur 121 ont utilisé au moins deux des outils proposés. Une étude sur les expériences de prise en compte des principes de développement durable par les MO a été effectuée et un programme de conférences visant à approfondir le sujet a débuté (geste 1).

Action 2

Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.

Gestes

4. Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.

5. Animer le Comité interministériel du développement durable (CIDD).

Cibles et indicateurs

Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables).

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.

Résultats 2012-2013

Entre 2008-2013, 100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes de concertation (geste 4). Deux activités de partage des expériences des MO portant sur la prise en compte des principes de développement durable ont été tenues. L'extranet Développement durable a été lancé en 2008 puis bonifié en 2011. La section portant sur les acquisitions écoresponsables a été revue et des sections traitant de l'Agenda 21 et des conférences intitulées « Mercredis en principe » ont été ajoutées ou mises à jour en 2012-2013 (geste 4). Trois rencontres du CIDD ont été tenues (geste 5).

Objectif organisationnel « B »

Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.

Action 3

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Gestes

6. Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).
7. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du Ministère à la démarche de développement durable.
8. Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du Ministère de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.
9. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.

Cibles et indicateurs

Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable.

Cibles :
Avoir sensibilisé 80 % des personnels du Ministère d'ici 2011.
Que 50 % du personnel ciblé du Ministère ait suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013.

Résultats 2012-2013

Quatre formations portant sur les deux contenus de référence ont été offertes aux personnels ciblés du Ministère (geste 7). Les formations tenues depuis le 1er janvier 2012 ont permis d'atteindre la cible de 50 %, puisque 52,4 % du personnel a été touché. Des outils de formation sur la prise en compte des principes de développement durable et des modules permettant de se familiariser avec ces principes et développés par d'autres organisations gouvernementales ont été mis en ligne dans l'intranet ministériel (geste 7).

Action 4

Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.

Gestes

10. Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable (CIDD).
11. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.

Cibles et indicateurs

Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population.

Cible : 25 % de la population.

Résultats 2012-2013

La cible de 25 % visant à reconnaître la définition de l'expression « développement durable » au sein de la population a été atteinte en 2011-2012 (geste 11). La mise en œuvre du Plan de communication publique sur la démarche de développement durable, adopté en 2008, se poursuit. Depuis, des activités et des outils de communication publique ont été élaborés ou coordonnés par le Ministère, dont des conférences, une foire aux questions, des bulletins électroniques, des articles dans Le Journal de l'Association des employées et employés du gouvernement du Québec, un répertoire d'outils pour les entreprises et des aide-mémoire sur l'organisation d'événements écoresponsables (geste 10).

Objectif gouvernemental 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel « C »

Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.

Action 5

Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.

Gestes

12. Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable.
13. Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes (CIDD).
14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec (CIDD).

Cibles et indicateurs

Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels.

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.

Résultats 2012-2013

Le Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 pour l'année 2011-2012 a été adopté et diffusé. Lors de la collecte des indicateurs annuels de performance administrative pour cette période, 118 ministères et organismes sur 121 répondants ont indiqué avoir publié une section distincte traitant de leur bilan de développement durable, ce qui représente un taux de plus de 97,5 % (geste 13). Un document portant sur les modalités relatives au renouvellement et à la prolongation des plans d'action de développement durable, entre 2013 et 2015, a été diffusé auprès des MO (geste 12). Une table des matières et un calendrier de travail pour l'élaboration d'un état de situation du développement durable au Québec ont été présentés au CIDD (geste 14). L'approche à retenir pour la révision de la Stratégie et le processus de travail ont été déterminés par le CIDD. Un groupe de travail interministériel a été mis en place. Il s'est réuni à plusieurs reprises pour proposer au CIDD des orientations préliminaires et des éléments de contenu pour la stratégie révisée 2015-2020.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel « D »

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 6

Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.

Gestes

15. Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental.

16. Pour les types de projets identifiés, définir et mettre en œuvre les adaptations requises au processus d'analyse.

Cibles et indicateurs

Types de projets identifiés pour lesquels l'analyse sera modulée en fonction du risque environnemental.

Cible : Projets identifiés d'ici 2011.

Résultats 2012-2013

Une grille d'évaluation basée sur le risque pour le secteur des carrières et des sablières a été achevée en 2012-2013 (geste 16). Elle s'ajoute aux modifications apportées en 2011-2012 au processus d'autorisation pour différents projets dans les cours d'eau et les milieux humides (geste 16). Le recyclage des matières résiduelles fertilisantes a été reconnu comme un secteur dont le processus d'analyse pourrait être adapté (geste 15).

Action 7

Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.

Gestes

17. Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental. (Terminé en 2008-2009.)

18. Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs, notamment pour les systèmes de distribution d'eau potable. (Terminé en 2010-2011.)

19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.

Cibles et indicateurs

Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec.

Cible : Quatre nouveaux programmes d'ici 2013.

Résultats 2012-2013

Quatre programmes d'inspection basés sur le risque environnemental étaient en vigueur en 2012-2013 pour permettre une efficacité d'intervention accrue dans les différents secteurs développés. Trois de ces programmes concernent les lieux d'enfouissement de matières résiduelles et un autre a trait aux systèmes de distribution d'eau potable. Les travaux pour établir des paramètres basés sur le risque ont été poursuivis pour cinq autres programmes (geste 19).

Action 8

Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement; à titre d'exemples les gestes suivants.

Gestes

20. Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. (Terminé en 2008-2009.)

21. Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (ex. : produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.). (Terminé en 2011-2012.)

22. Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface.

23. Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.

24. Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.

25. Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques. (Terminé en 2009-2010.)

Cibles et indicateurs

Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable.

Cible : Prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de six lois et règlements d'ici mars 2013.

Résultats 2012-2013

Des six lois et règlements mentionnés initialement dans la cible, trois ont été adoptés (gestes 20, 21 et 25). Parmi les autres, un règlement est en cours d'approbation pour le gouvernement en vue de son adoption (geste 22), un autre en est à l'étape de la rédaction juridique (geste 23) et une loi fait actuellement l'objet d'une révision (geste 24). Un processus de prise en compte des principes de développement durable a été appliqué pour deux de ces lois et règlements (gestes 21 et 29). De plus, une fiche sur la prise en compte des principes de développement durable est entrée en vigueur au Ministère le 1er janvier 2012. Cet exercice d'analyse avait été appliqué dans l'élaboration de huit lois et règlements au 31 mars 2013, permettant de porter à dix le nombre d'interventions réglementaires et législatives ayant pris en compte les principes de développement durable.

Objectif gouvernemental 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 9

Réaliser les dispositions du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Gestes

26. Mettre en œuvre les actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité du Ministère (réglementer les normes d'émission des véhicules automobiles, programme Coupez le moteur!, programme Biogaz, initiatives de sensibilisation du public, réseaux de surveillance, etc.).

27. Coordonner la mise en œuvre des actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité d'autres ministères et [illegible]es (BEIE, MRN, MTQ, MAPAQ, MFE – Mission Économie, MSSS, MSP).

Cibles et indicateurs

Potentiel de réduction ou d'évitement total de gaz à effet de serre en 2012.

Cible : Diminution, d'ici 2012, des émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990[10].

Résultats 2012-2013

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre ainsi que la coordination du PACC 2006-2012, qui a pris fin le 31 décembre 2012. Un sixième bilan de mise en œuvre du PACC a été élaboré. Plusieurs projets de réduction d'émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques, financés dans le cadre de ce plan d'action, sont en cours de réalisation, dont plusieurs sous la responsabilité des autres MO. Le SPEDE, élaboré en 2011-2012, est pleinement entré en vigueur le 1er janvier 2013. Pour améliorer le suivi et la reddition de comptes dans le cadre de la mise en œuvre du PACC 2013-2020, le Bureau de projets en changements climatiques (BPCC) a été créé le 5 juillet 2012. Selon le dernier inventaire québécois des émissions de GES (2010), les émissions québécoises se chiffraient à 82,5 Mt équivalent CO_2, ce qui représente une diminution de 1,6 % par rapport au niveau de 1990[11].

Action 10

Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.

Gestes

28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) (MSSS, INSPQ, MAPAQ).
29. Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).

Cibles et indicateurs

Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus.

Cible : 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.

Résultats 2012-2013

Tous les mécanismes prévus initialement ont été produits et ils sont diffusés selon les échéanciers de travail établis. Depuis 2008, la transmission de données relatives à la qualité de l'air et météorologiques est effectuée annuellement, conformément au protocole d'entente signé par les partenaires (MDDEFP, ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], Institut national de santé publique du Québec [INSPQ]) (geste 28).

Action 11

Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert.

Gestes

30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (MAMROT, MAPAQ, MSSS, MFE – Mission Économie, MRN, MTQ, MSP, Secrétariat à la communication gouvernementale, Services Québec).

10 Le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle cible de réduction des émissions de GES de 20 % par rapport à 1990 pour 2020. Cette nouvelle cible ne remplace pas celle qui est inscrite dans le Plan d'action.

11 Entre 1990 et 2010, la population du Québec a crû de 13,0 % et le PIB, de 48,6 %. Il s'agit de la deuxième année consécutive au cours de laquelle le niveau des émissions était inférieur à celui de 1990.

Cibles et indicateurs

Nombre et taux des actions prévues au plan d'action sur les algues bleu-vert mises en place dans les délais prévus.

Cible : 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.

Résultats 2012-2013

Au 31 mars 2013, 100 % des actions prévues au plan d'intervention étaient entreprises, dont 71,4 % étaient terminées (geste 30).

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel « F »

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.

Action 12

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Gestes

31. Mettre en œuvre un système de gestion environnementale (SGE) au Ministère, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunions et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.
32. Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un cadre de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.
33. Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.
34. Coordonner, conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
35. Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (CSPQ, MFE – Mission Économie, SCT) et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable (RECYC-QUÉBEC, BEIE, SIQ, CSPQ).
36. Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés (SIQ, RECYC-QUÉBEC).

Cibles et indicateurs

État d'avancement de la mise en œuvre du Système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Cibles :
Avoir adopté un système de gestion environnementale. Six mesures ou activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale[12].
Six pratiques d'acquisition écoresponsables[13].

Résultats 2012-2013

Le SGE du Ministère a été adopté en septembre 2009 et sa mise en œuvre se poursuit. Cette année, le Ministère a réalisé sept des huit mesures recommandées pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de gestion environnementale et six des sept pratiques d'acquisition écoresponsables recommandées (geste 31). La section portant sur les acquisitions écoresponsables, mise en ligne sur l'extranet Développement durable, a été bonifiée et traite de la notion du cycle de vie et de la manière d'en tenir compte dans les processus d'approvisionnement des organisations publiques (geste 33). Des travaux faits conjointement avec le SCT pour élaborer un guide visant à développer des pratiques d'approvisionnement écoresponsables dans les organisations publiques québécoises ont été effectués (geste 34). De l'accompagnement a été fourni aux organisations pour mettre en œuvre les dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, arrimer l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques ou de stratégies ayant une influence sur les marchés publics en matière d'écoresponsabilité ou favoriser la mise en place de processus d'approvisionnement écoresponsable (geste 35). Le Ministère a poursuivi son accompagnement auprès des MO et publié des outils pour les aider dans l'élaboration et l'adoption de leur cadre de gestion environnementale (CGE) ou SGE, dont trois nouvelles fiches techniques en gestion environnementale et deux concernant les acquisitions écoresponsables à considérer pour la période 2013-2015.

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel « G »

Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.

Action 13

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie. (Modifiée en 2013-2015.)

Gestes

37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobiques. (Terminé en 2009-2010.)

Cibles et indicateurs

Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation.

Cible : Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).

12 Cela fait référence à la question 8 des indicateurs annuels de performance administrative.
13 Cela fait référence à la question 9 des indicateurs annuels de performance administrative.

Résultats 2012-2013

Un programme sur la biométhanisation a été officiellement annoncé en 2010 (geste 37). Six projets ont été financés en 2012-2013.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel « H »

Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 14

Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.

Gestes

38. Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité.
39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.

Cibles et indicateurs

Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés.

Cible : 75 % des ministères et d'organismes concernés.

Résultats 2012-2013

L'ensemble des MO ont reçu de l'information précise relative à l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale en 2010-2011, par l'intermédiaire du suivi d'un indicateur de collecte de données (geste 38). Les formations et mises à jour sur le sujet se poursuivent sur la base du Guide pour un financement responsable (geste 39).

Action 15

Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.

Gestes

40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles (MAPAQ, La Financière agricole).

Cibles et indicateurs

Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées).

Cible : 100 % des mesures ont bénéficié de la collaboration du Ministère.

Résultats 2012-2013

Le suivi des bilans de phosphore par La Financière agricole et le MAPAQ a bénéficié de la collaboration du Ministère dans une proportion de 100 %. Cette année, le Ministère a reçu près de 20 000 bilans de phosphore. Une liste des bilans non conformes a été transmise à La Financière agricole (geste 40).

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « I »

Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 16

Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal / réseau des établissements scolaires / réseau des établissements de la santé et des services sociaux / entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.

Gestes

41. Convenir avec les ministères concernés de quatre plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial. Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de leurs responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable.

42. Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable.

Cibles et indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère.

Cible : Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013.

Résultats 2012-2013

Le Ministère a participé à la mise en œuvre de toutes les actions qui le concernaient dans la réalisation des plans d'action pour l'accompagnement-conseil territorial en 2012-2013. Au total, le nombre d'actions mises en œuvre ou en cours en 2012-2013, auxquelles le Ministère a participé, est de 7 sur 7 pour l'accompagnement des entreprises privées et de 11 sur 11 pour l'accompagnement du milieu municipal (geste 41). Les réalisations de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM) en 2012-2013 comprennent l'adaptation et la mise en ligne de différents outils offrant un soutien aux organismes municipaux dans leur démarche de développement durable. La Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) a également participé à plusieurs projets visant à mieux outiller ses membres dans les domaines du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises. Elle a favorisé les échanges et le transfert d'information parmi ses membres à l'occasion d'une rencontre de réflexion et d'une journée de concertation et d'échange (geste 41).

Objectif organisationnel « J »

Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.

Action 17

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional.

Gestes

43. Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource.

44. Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau (MAPAQ, SIQ, SAA, MRIFCE, MRN, MSP, MSSS [DSP], MFE – Mission Tourisme, MTQ, MAMROT)[14]. (Terminé en 2010-2011.)

45. Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance. (Terminé en 2008-2009.)

46. Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.

Cibles et indicateurs

Pourcentage de la superficie du Québec méridional couvert par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassin versant – OBV).

Cible : 100 %.

Résultats 2012-2013

La superficie du Québec méridional est desservie dans une proportion de 100 % par les OBV visant à assurer une gestion intégrée de l'eau. La sensibilisation à l'importance de la gestion intégrée de l'eau s'est poursuivie; différents outils de sensibilisation traitant de la nécessité de protéger l'eau en tant que ressource ont été élaborés depuis 2008, notamment une campagne publicitaire, des dépliants, une brochure, des capsules d'information, une affiche et un article (geste 43). Un soutien financier a été offert aux OBV et 33 PDE ont été déposés (geste 44). Le Comité interministériel de la gestion intégrée de l'eau (CIGIE) a poursuivi ses rencontres (geste 46).

Action 18

Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.

Gestes

47. Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus (CRE), des communautés autochtones et des organismes de conservation (MRN, SAA, MAMROT).

48. Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.

Cibles et indicateurs

Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones.

Cible : 100 % des projets finaux.

Résultats 2012-2013

La participation des acteurs régionaux et des communautés autochtones s'est poursuivie et consolidée par la mise en place de comités de consultation régionaux en vue d'atteindre 12 % d'aires protégées sur le territoire du Québec d'ici 2015 (geste 47). Le Ministère recueille les préoccupations et les demandes du milieu régional, d'organismes et de communautés autochtones, en ce qui concerne la gestion des aires protégées, par l'entremise des comités de consultation régionaux (geste 48).

14 Dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a procédé, en 2009, à un redécoupage du territoire québécois en 40 zones de gestion intégrée de l'eau.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel « K »

Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.

Action 19

Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.

Gestes

49. Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation.

50. Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.

Cibles et indicateurs

Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence.

Cibles : Répondre à 100 % des demandes de produits provenant du Ministère.
Rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.

Résultats 2012-2013

L'utilisation du Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) dans la démarche de développement durable a atteint sa première cible en répondant à 97,1 % des 27 demandes formulées par des utilisateurs externes et des 7 demandes faites par des utilisateurs internes (geste 49). Les niveaux 1, 2 et 3 du CERQ sont accessibles pour tout le territoire québécois; la réalisation des produits cartographiques se poursuit en vue de l'atteinte de la cible de 75 %. Le niveau 4 (district écologique) est terminé (couverture complète) pour les provinces naturelles A, B, C, E, U, P et H et une validation finale est en cours pour le niveau 4 des provinces naturelles D, J et X. Au niveau 5, le découpage et la description écologique sont terminés pour le district écologique des collines Montérégiennes (geste 49). Enfin, le CERQ se trouve dans l'Atlas géomatique général du Ministère et peut être fourni sur demande par l'entremise de son site Web (geste 50).

Action 20

Développer et mettre en œuvre le portail québécois des connaissances sur l'eau.

Gestes

51. Procéder à la réalisation d'un dossier d'affaires. (Terminé en 2010-2011.)

52. et 53. Mettre en œuvre le portail des connaissances sur l'eau[15].

Cibles et indicateurs

État d'avancement du développement et de la mise en œuvre d'un système d'information sur les ressources en eau qui permet le partage des connaissances touchant ce patrimoine naturel québécois.

Cible : Avoir développé les modes « informationnel » et « interactionnel » du portail des connaissances sur l'eau d'ici 2011.

15 Pour les gestes 52 et 53, nouveau libellé intégrant le contenu initial.

Résultats 2012-2013

Le dossier d'affaires préparé par le Ministère a obtenu l'autorisation du Conseil du trésor en septembre 2011 (geste 51). Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a publié un appel d'offres pour l'achat d'une plateforme qui supportera le portail et a procédé à son achat. Un appel d'offres pour la réalisation de l'architecture détaillée a également été planifié (gestes 52 et 53).

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel « L »

Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.

Action 21

Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.

Gestes

54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le Ministère.

Cible : Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.

Résultats 2012-2013

Le *Cadre de conservation de la biodiversité*, de portée ministérielle, ainsi que quatre plans d'actions (concernant les aires protégées, les milieux humides, les espèces menacées ou vulnérables ainsi que les espèces exotiques envahissantes) sont en cours de révision pour qu'y soit inclus le volet faunique. L'élaboration du Plan d'action sur les aires protégées est terminée.

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel « M »

Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.

Action 22

Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.

Gestes

55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu-vert (MAMROT). (Terminé en 2009-2010.)

56. Élargir l'accessibilité au réseau de surveillance volontaire des lacs. (Terminé en 2011-2012.)

Cibles et indicateurs

Geste 55. Nombre d'ententes signées par les MRC ou villes admissibles au Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA).

Cible : 67 MRC ou villes hors MRC visées.

Geste 56. Nombre de lacs (représentés par des associations, des municipalités ou d'autres organisations) inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs[16].

Cible : 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres.

Résultats 2012-2013

La cible de 700 lacs participants ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres a été atteinte. Les activités du Réseau de surveillance volontaire des lacs se poursuivent (geste 56).

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel « N »

Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.

Action 23

Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.

Gestes

57. Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.

58. À l'occasion du rapport final de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue d'occasions pour discuter de l'évaluation des progrès dans la démarche de développement durable et des rajustements nécessaires.

Cibles et indicateurs

Participation (nombres, types, etc.) aux occasions d'échanges avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable.

Cible : Diversité croissante des moyens de consultation.

Résultats 2012-2013

Le document de vulgarisation de la première liste des indicateurs de développement durable est diffusé sur le site Web du Ministère depuis juin 2011. La mise à jour des fiches d'information relatives aux indicateurs de développement durable se fait de manière continue. Deux des trois indicateurs examinés par la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable sont maintenant diffusés sur le site de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) : 1) Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique; 2) Stock net de capital fixe en transport collectif (geste 57). Deux séances de consultation ciblée de représentants de la société civile et d'organismes municipaux ont été organisées en collaboration avec l'École d'administration publique du Québec, en préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en juin 2012. Ces séances, qui ont regroupé 61 personnes, ont traité du cadre institutionnel du développement durable et de l'économie verte. Les propos recueillis ont fait l'objet d'un rapport diffusé sur le site Web du Ministère.

16 Ce programme vise à soutenir les actions de connaissance des plans d'eau, qui sont des éléments de l'implication locale à l'égard de la protection des écosystèmes lacustres.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'annexe du Plan d'action de développement durable 2008-2013 présente les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Au Ministère, les recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) de 2012-2013 proviennent toutes du Commissaire au développement durable (CDD).

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le Commissaire au développement durable. Les tableaux ci-dessous présentent les mesures mises en œuvre en 2012-2013.

Maintien de la biodiversité (rapport du CDD, 2009-2010, chapitre 3)

Recommandations et Mesures prises

Orienter les prochains efforts en matière d'aires protégées vers les provinces naturelles du Québec sous-représentées.

La mise en œuvre des actions a débuté dès l'adoption des orientations stratégiques, soit en mai 2011, et se poursuivra jusqu'en 2015. Pour ce faire, le Ministère fait appel à la collaboration du milieu régional et il a développé un processus de participation en collaboration avec les conférences régionales des élus. Le travail est bien amorcé dans dix régions administratives, y compris le territoire des Cris et des Inuits.

Développer des mécanismes permettant de recenser, de colliger et d'analyser les informations nécessaires au suivi des principales composantes de la biodiversité au Québec.

Avec l'intégration du secteur de la faune au Ministère, les quatre plans d'action sont en cours de révision pour qu'y soient inclus les éléments fauniques et pour que soient prises en considération les planifications particulières liées à ce secteur.

Depuis 2011 , le Ministère et le MRN procèdent à des acquisitions de connaissances au regard du Québec nordique.

Suivre les travaux à l'égard de la valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes afin de soutenir la prise de décision gouvernementale.

Deux études sur les biens et services écologiques impliquant la collaboration du Ministère ont débuté au cours de l'année 2011-2012.

L'une d'elles porte sur les services rendus par les écosystèmes dans le sud du Québec. Une autre, touchant le cadre du projet La Romaine, est en cours de réalisation.

Veiller à ce qu'une prochaine stratégie d'intervention ou une démarche de même nature en matière de biodiversité reflète clairement les priorités gouvernementales. Une telle stratégie doit :

- tenir compte de l'ensemble des principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux;
- comporter des objectifs significatifs permettant de répondre aux enjeux retenus;
- inclure des indicateurs de résultats significatifs, des cibles précises et des échéances.

Les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique ont été adoptées le 12 juin 2013.

Le Ministère révise présentement le cadre d'intervention et les plans d'action qui y sont associés afin d'y inclure des éléments du secteur de la faune, intégré au Ministère en 2012.

De plus, une stratégie faunique est en cours d'élaboration. Elle complètera la réponse immédiate du Ministère aux orientations gouvernementales sur la diversité biologique.

Le Cadre ministériel de conservation de la biodiversité et ses quatre plans d'action thématiques 2012-2016, approuvés par les autorités ministérielles, comportent des indicateurs, des cibles et des échéanciers. Un mécanisme de reddition de comptes a été proposé pour effectuer le suivi des cibles fixées. Les actions, les cibles et les indicateurs sont à réviser pour tenir compte de l'intégration du secteur de la faune, qui a eu lieu en septembre 2012.

Renforcer la façon dont il remplit son rôle de coordination à l'égard de la biodiversité.

Plusieurs comités de coordination de la biodiversité et des aires marines ont été constitués en 2011 et en 2012. Le MDDEFP, d'autres ministères québécois et le gouvernement fédéral y participent.

Mettre en place des mécanismes qui mèneront à une action significative et concertée des entités gouvernementales concernées par les enjeux déterminés en matière de biodiversité.

Les comités interministériel (2013) et ministériel (2012) sur la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques ont été constitués en vue de la préparation du projet de loi sur la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques.

Documenter le résultat de l'ensemble des travaux interministériels.

Le Cadre ministériel de conservation de la biodiversité et ses quatre plans d'action indiquent des actions particulières en vue d'assurer une concertation gouvernementale et non gouvernementale. Ces mécanismes prévoient des groupes de travail et des comités tant interministériels qu'intergouvernementaux, certains étant déjà en place et d'autres devant être créés.

Dans le cadre d'une prochaine stratégie d'intervention ou d'une démarche de même nature :

Revoir les mécanismes de suivi et de reddition de comptes afin de pouvoir évaluer, à partir d'informations fiables et en temps opportun, l'efficacité des interventions gouvernementales et le degré d'atteinte des objectifs.

Des suivis annuels ont été effectués puis intégrés aux résultats présentés dans le rapport annuel de gestion du Ministère.

Procéder à une évaluation périodique de l'effort gouvernemental en matière de biodiversité afin de mesurer les progrès réalisés par rapport aux enjeux pour le Québec et aux objectifs inclus dans la Convention sur la diversité biologique.

Un mécanisme de suivi des actions indiquées dans le Cadre ministériel de conservation de la biodiversité est associé à celui du plan stratégique du Ministère. Ce mécanisme de suivi a été révisé

lors de l'intégration du volet faunique au Cadre de conservation de la biodiversité et à ses quatre plans d'action.

Application de la Loi sur le développement durable : 2009

(rapport du CDD, 2009-2010, chapitre 4)

Recommandations et Mesures prises

Mieux organiser l'information découlant des exercices de concertation et de participation dans le cadre de l'application de la Loi sur le développement durable, afin d'en optimiser les retombées.

Préparation de comptes rendus pour chacune des réunions des tables de concertation et des groupes de travail qui sont présidés ou coprésidés par le Ministère.

Dans le cadre d'une prochaine révision des indicateurs de développement durable :

Bonifier la démarche, notamment à l'égard des aspects suivants :

- la recherche d'un meilleur arrimage des indicateurs, d'une part, aux enjeux de la société et, d'autre part, aux objectifs de la stratégie gouvernementale ;
- la documentation du choix des indicateurs proposés en soumettant les différentes options étudiées.

Recommandation et adoption de deux indicateurs de développement durable à la suite de travaux de la Table de concertation sur le développement durable, présidée par le Ministère.

En collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), publier les résultats de la mise en œuvre du système d'information relatif aux indicateurs de développement durable, sur une base annuelle.

Diffusion des résultats de chacun des indicateurs de développement durable et de suivi de la Stratégie sur le site Web de l'ISQ, et ce, de manière continue.

En collaboration avec le comité interministériel du développement durable, faire une analyse qualitative globale des plans d'action afin d'évaluer la pertinence et la suffisance des actions qu'ils contiennent par rapport à chacun des objectifs énoncés dans la stratégie gouvernementale.

Sans objet.

Mettre en œuvre les mécanismes de coordination prévus pour favoriser la cohérence et la synergie des actions des entités et l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

Mise sur pied du Comité directeur du développement durable, présidé par le Ministère. Les sous-ministres de sept ministères en sont membres pour renforcer la coordination des activités de développement durable dans l'administration publique.

Les entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action :

- privilégier les indicateurs portant sur les effets afin d'évaluer l'efficacité des actions;
- y joindre des cibles permettant une reddition de comptes annuelle de qualité.

Recommandation adressée aux MO, en novembre 2012, pour les amener à privilégier des indicateurs d'effet lors de la bonification de leur plan d'action de développement durable pour la période 2013-2015.

Les entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action :

- déterminer clairement les responsables de la mise en œuvre des actions pour accroître l'imputabilité;
- développer et mettre en œuvre des mécanismes de collaboration entre les entités afin de favoriser une plus grande efficacité, une cohérence et une synergie des actions.

Élément considéré ultérieurement.

Aider les entités à mieux comprendre la portée exacte des objectifs contenus dans la stratégie gouvernementale.

Poursuivre le soutien aux entités de manière à ce qu'elles soient en mesure de prendre en compte les principes de la Loi sur le développement durable dans leurs principales activités.

Organisation et tenue de 5 séances de formation auprès de 71 entités traitant de la prise en compte des principes de développement durable et de 2 séances d'information en 2012-2013, pour mieux expliquer le sens et l'application des principes « Mercredis en principe ».

Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste (rapport du CDD, 2010-2011, chapitre 3)

Recommandations et Mesures prises

Poursuivre les travaux interministériels entrepris afin de mettre en place un cadre d'intervention gouvernementale efficace.

Le Ministère a demandé une validation du MRN sur des propositions de règles d'encadrement de l'industrie, en lien avec le projet de Règlement sur les prélèvement des eaux et leur protection. L'avis du MRN a aussi été sollicité concernant la rédaction des lignes directrices sur le pétrole dans le schiste ainsi que sur le projet de Loi interdisant certaines activités de l'industrie dans le schiste (projet de Loi 37). Le MRN est tenu au courant de tous les travaux reliés à l'évaluation environnementale stratégique grâce à la présence d'un représentant du MRN sur le comité.

Travailler pour déterminer les informations pertinentes et les outils nécessaires à la réalisation de leur mandat.

Le comité de coordination MRN-MDDEFP, mis en place en novembre 2011, a poursuivi ses travaux en 2012-2013.

Un protocole d'échange d'information aux moments clés a été élaboré, autant pour la délivrance des autorisations requises que pour l'inspection des sites.

Réaliser des inspections au moment opportun de façon à minimiser les risques pour l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des personnes.

Le Programme de contrôle systématique, appliqué en 2012-2013 au Ministère, a permis, entre avril 2012 et mars 2013, d'effectuer 91 inspections sur l'ensemble des sites.

Le protocole de coordination des inspections mis en place en 2012-2013 permet de mieux planifier les inspections du Ministère et du MRN, de les mener aux moments opportuns et de déterminer rapidement les risques pour l'environnement ou la santé et la sécurité des personnes.

Obtenir les informations relatives à la caractérisation et à la disposition des eaux et des boues de forage et de fracturation afin d'assurer la santé de la population et la protection de l'environnement.

Les directions régionales ont assuré le suivi des exigences relatives au Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers.

Toute l'information relative à la gestion des eaux usées et des boues de forage a été obtenue dans le cadre du Programme de contrôle systématique.

Depuis janvier 2012, il ne reste plus d'eaux usées ni de boues de forage accumulées sur les sites d'exploration gazière.

Mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel (rapport du CDD, 2010-2011, chapitre 2)

Recommandations et Mesures prises

Documenter adéquatement l'analyse des demandes de certificat d'autorisation par rapport à l'évaluation du respect des normes.

Travaux en cours pour améliorer la manière de rendre compte de l'évaluation du respect des normes dans les rapports d'analyse.

Travaux en cours pour réviser le guide sur le processus d'analyse des demandes d'autorisation.

Se doter des moyens permettant une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités projetées et de la capacité de support du milieu récepteur.

Prise en compte des principes de développement durable, notamment la capacité de support du milieu récepteur, dans l'élaboration des lois, des règlements et des politiques.

S'assurer du respect des conditions de délivrance des certificats d'autorisation, notamment en communiquant clairement aux responsables des inspections le degré de priorité, la nature et la périodicité des suivis nécessaires.

Travaux en cours pour établir les règles concernant l'élaboration des programmes de contrôle accompagnant les certificats d'autorisation et une méthode pour fixer le degré de priorité des inspections de suivi.

Se doter des moyens de détecter de manière plus efficace l'implantation de nouvelles entreprises ou les modifications aux procédés de fabrication d'entreprises existantes.

Travaux en cours pour développer une approche générale basée sur le risque en vue d'optimiser la répartition des efforts de contrôle.

Structurer la planification de l'ensemble des activités d'inspection sur la base du risque global, qui considère à la fois les risques inhérents au secteur industriel, les risques environnementaux et les risques liés à la santé humaine.

Travaux en cours pour développer une approche générale basée sur le risque en vue d'optimiser la répartition des efforts de contrôle.

Mesurer l'efficacité des inspections, notamment en fonction du taux de conformité.

Élaboration de deux indicateurs : le taux de conformité des lieux inspectés dans le cadre d'un programme de contrôle et le délai de mise en conformité entre le moment où la notification de non-conformité est transmise et le moment où un inspecteur constate la mise aux normes.

Mettre en œuvre des moyens efficaces pour obliger le retour à la conformité des contrevenants de manière diligente.

Mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi modifiant la LQE afin d'en renforcer le respect, dont la mise en application de nouvelles mesures administratives (révocation ou suspension d'autorisation, imposition de sanctions administratives pécuniaires), de nouveaux pouvoirs d'ordonnance et une hausse des amendes pénales.

Imposition, depuis le 1er février 2012, de 301 sanctions administratives pécuniaires.

Harmonisation des règlements aux nouvelles dispositions de la LQE.

Établir la priorité de traitement des plaintes selon le niveau de risque que représentent les activités en cause pour la santé humaine et l'environnement.

Une analyse des taux de non-conformité des différents types d'activités de contrôle a démontré que le traitement des plaintes à caractère environnemental doit demeurer une priorité d'inspection, étant donné le haut taux de détection de manquements.

Réévaluer et modifier les mécanismes actuels afin de rendre disponible de façon plus facile et rapide l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux auxquels ils sont exposés, dans l'esprit de la Loi sur le développement durable.

Mise en place, depuis 2008, d'un registre des interventions d'Urgence-Environnement sur le site Web du Ministère.

Mise en place, depuis le 4 novembre 2011, d'un registre public des déclarations de culpabilité à la LQE et à ses règlements sur le site Web du Ministère.

Mise en place, depuis le 1er février 2012, d'un registre public des sanctions administratives pécuniaires sur le site Web du Ministère.

S'assurer de la précision, de la fiabilité et de l'exhaustivité des données du système d'information de gestion SAGO.

Améliorations apportées au système d'aide à la gestion des opérations (SAGO) pour permettre la validation des données et bonifier l'aide en ligne. Amélioration du site intranet regroupant les documents de soutien du système.

Application de la Loi sur le développement durable : 2011

(rapport du CDD, 2011-2012, chapitre 3)

Recommandations et Mesures prises

Réévaluer le taux de sensibilisation des employés de l'administration publique en matière de développement durable sur des critères qui permettent d'apprécier dans quelle mesure ils ont une connaissance suffisante et une bonne compréhension :

- des enjeux liés au développement durable;
- de la démarche gouvernementale et de son degré d'avancement;
- de la contribution attendue d'eux à la mise en œuvre d'un développement durable.

Une première réflexion a eu lieu au Ministère sur la nature des questions qui serviront à mesurer le taux de sensibilisation des employés de l'administration publique.

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

(rapport du CDD, 2011-2012, chapitre 2)

Le CDD a adressé neuf recommandations au Ministère. Le 30 janvier 2013, un plan d'action a été soumis au CDD pour leur donner suite.

Contrôle et surveillance de la production d'eau potable

(rapport du CDD, 2012-2013, chapitre 6)

Le CDD a adressé quatre recommandations au Ministère et un plan d'action est en cours d'élaboration.

Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales (rapport du CDD, 2012-2013, chapitre 5)

Le CDD a adressé deux recommandations au Ministère et trois autres, conjointement au Ministère et au MAMROT. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

Gouvernance de l'eau (rapport du CDD, 2012-2013, chapitre 3)

Le CDD a adressé quatre recommandations au Ministère et trois autres, conjointement au Ministère et au MAMROT. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

6 CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

Déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information

La présente partie du rapport constitue la seizième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ). Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion du CEAEQ selon les pouvoirs que le sous-ministre lui a conférés.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, au cours de l'exercice financier 2012-2013, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2012-2013. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie du rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

Le directeur général du Centre d'expertise
en analyse environnementale du Québec ,

Guy Chouinard

Guy Chouinard

Québec, le 16 septembre 2013

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les cibles ainsi que les indicateurs de résultats liés à la mesure de la performance et de la qualité des services du CEAEQ sont définis dans sa convention de performance et d'imputabilité.

Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services du CEAEQ

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume des activités de formation et de perfectionnement du personnel. Un dépassement significatif de la cible fixée en début d'exercice s'observe pour 2012-2013. Ainsi, 5 468 heures ont été consacrées à ce type d'activités par rapport aux 2 102 heures que représente la cible de 1,5 %, établie en début d'exercice.

Évolution des activités de formation et de perfectionnement

Indicateur : Pourcentage des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cibles	2,0 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Résultats	4,4 %	4,6 %	2,2 %	3,9 %

Le dépassement de la cible se répercute sur le pourcentage de la masse salariale investi dans la formation et le perfectionnement (tableau ci-dessous). Par conséquent, l'investissement totalisait 222 771 $ au 31 mars 2013, soit 3,5 % de la masse salariale par rapport à l'obligation de 1 % fixée par la Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre.

Évolution de l'investissement dans la formation et le perfectionnement

Indicateur : Pourcentage de la masse salariale investi dans la formation et le perfectionnement				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cibles	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Résultats	4,9 %	4,1 %	1,3 %	3,5 %

Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle

Le temps consacré à ce type d'activités en 2012-2013 totalise 10 510 heures, soit 7,5 % des heures consacrées à la prestation de services. Ce résultat est supérieur à la cible de 6,0 % établie en début d'exercice. Des efforts importants ont été consacrés à la mise à jour et au développement de méthodes analytiques.

Évolution des activités de développement scientifique et technique

Indicateur : Nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique par rapport aux heures consacrées à la production des produits et des services, exprimé en pourcentage				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cibles	8,0 %	8,0 %	8,0 %	6,0 %
Résultats	10,4 %	8,3 %	7,0 %	7,5 %

Maintenir les taux d'autofinancement

La cible de 20 % correspond à des revenus de 2 648 658 $ pour l'exercice 2012-2013. Celui-ci s'est clôturé avec des revenus de 3 289 500 $, soit un taux d'autofinancement de 24,8 %.

Évolution du taux d'autofinancement généré par l'ensemble des produits et des services

Indicateur : Ratio des revenus par rapport aux dépenses générées par les produits et les services, exprimé en pourcentage				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cibles	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Résultats	27,7 %	29,6 %	23,4 %	24,8 %

Évolution des activités hors Québec

Indicateur : Revenus en provenance de la vente de produits et de services hors Québec, excluant ceux liés aux droits et aux permis				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cibles (000 $)	235,0	235,0	235,0	235,0
Résultats (000 $)	364,3	560,9	354,9	259,4

Indicateur : Ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux de 1999-2000, excluant ceux liés aux droits et aux permis, exprimé en pourcentage				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultats	38,0 %	58,1 %	36,8 %	26,9 %

Les revenus hors Québec s'avèrent difficilement prévisibles, car le volume des activités dépend fortement des occasions d'affaires saisies par le CEAEQ. Les résultats de l'année 2010-2011 sont très élevés. Toutefois, ceux des deux dernières années sont plus modestes. En effet, ils étaient de près de 354 900 $ en 2011-2012 et d'environ 259 400 $ en 2012-2013.

Rayonnement scientifique

Le rayonnement scientifique permet de suivre la proportion des activités de développement avec communication scientifique à partir d'un indice pondéré. Par exemple, une cote de 1,0 est attribuée à une publication avec jury, alors qu'une cote de 0,75 est attribuée à une présentation scientifique.

Évolution des activités de rayonnement scientifique

Indicateur : Indice annuel pondéré des activités de rayonnement scientifiques réalisées				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cibles	25	25	25	25
Résultats	60,5	42,8	33,8	33,5

Le nombre d'activités de rayonnement scientifique s'élevait à 52 en 2012-2013, dont 9 publications, 18 directions de thèse et de stage, 8 formations et 17 présentations à l'occasion de congrès, de colloques, etc.

Coût de revient

Le tableau ci-dessous montre l'évolution qu'a connue le coût de revient entre 2009-2010 et 2012-2013.

Évolution du coût de revient horaire global par produits et services

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Analyses de laboratoire	78,27 $	83,22 $	95,92 $	100,26 $
Services d'études	86,64 $	94,42 $	127,61 $	108,26 $
Accréditation	89,63 $	93,72 $	93,28 $	95,97 $
CEAEQ	81,13 $	86,24 $	98,80 $	100,54 $

Les résultats de l'exercice 2012-2013, tout comme ceux de 2011-2012, mettent en évidence une hausse du coût de revient horaire. Cette variation est attribuable principalement au fait que les charges concernant le nombre d'heures de prestation de services ont augmenté substantiellement. Cela est encore plus évident avec les services d'études, où le nombre d'heures et de ressources a augmenté significativement.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Effectif utilisé

Statut	2012-2013 ETC	2011-2012 ETC	Écart ETC
Régulier	70,6	66,3	4,3
Occasionnel	44,0	43,9	0,1
Total	114,6	110,2	4,4

Secteurs	2012-2013 ETC	2011-2012 ETC	Écart ETC
Laboratoires	80,0	82,3	(2,3)
Accréditation	19,4	20,2	(0,8)
Administration	15,2	7,7	7,5
Total	114,6	110,2	4,4

L'effectif total autorisé était de 105,0 en 2012-2013. Le CEAEQ a clôturé l'exercice avec 114,6 ETC, pour une augmentation de 4,4 ETC par rapport à 2011-2012. L'écart observé entre l'effectif autorisé et l'effectif utilisé s'explique par la nécessité pour le CEAEQ de recourir à du personnel supplémentaire pour remplir ses obligations auprès du Ministère et générer des revenus externes essentiels à son fonctionnement.

Ressources financières[17]

Fonctionnement

Produits	2012-2013 (000$)	2011-2012 (000$)	Écart (000$)
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère	3 362,6	4 050,3	(687,7)
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[18]	4 999,4	4 981,0	18,4
Revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services[19]	2 939,5	2 818,5	121,0
Contribution du Fonds vert[20]	1 429,6	486,9	942,7
Total	**12 731,1**	**12 336,7**	**394,4**

Charges	2012-2013 (000$)	2011-2012 (000$)	ÉCART (000$)
Traitement et avantages sociaux	7 345,9	6 560,4	785,5
Loyer	2 286,7	2 285,5	1,2
Services reçus du Ministère	873,8	1 148,6	(274,8)
Amortissement des immobilisations	970,7	1 066,8	(96,1)
Contrats de services et honoraires professionnels	505,0	629,5	(124,5)
Transport, communications et messagerie	177,8	148,3	29,5
Fournitures, approvisionnement et autres	1 083,5	1 691,0	(607,5)
Total des charges	13 243,4	13 530,1	(286,7)
Déficit annuel[21]	(512,3)	(1 193,4)	681,1
Total	**12 731,1**	**12 336,7**	**394,4**

De façon générale, en 2012-2013, une légère augmentation des produits et une faible diminution des charges peuvent être observées par rapport à l'exercice 2011-2012. L'augmentation substantielle de la contribution du Fonds vert explique en grande partie la réduction du déficit annuel d'environ 512 300 $. L'écart observé pour les services reçus du Ministère, pour les contrats de services et honoraires professionnels ainsi que pour les fournitures, l'approvisionnement et autres compose la majeure partie de la diminution des charges par rapport à 2011-2012.

17 Information financière figurant aux registres comptables au 19 avril 2013. Cette information peut différer de celle qui figurera aux comptes publics du gouvernement en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

18 Comprend les avantages sociaux, le loyer, les services reçus du Ministère et l'amortissement des immobilisations.

19 Se référer aux revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services.

20 Le Fonds vert assume, pour le CEAEQ, certaines dépenses associées à la gestion des matières résiduelles et au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

21 L'excédent ou le déficit annuel est assumé à même le compte à fin déterminée.

Revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services

Revenus	2012-2013 (000$)	2011-2012 (000$)	Écart (000$)
Analyses en laboratoire et services d'études	1 461,4	1 259,8	201,6
Vente de matériaux de référence	146,8	160,1	(13,3)
Revenus hors Québec	259,4	354,9	(95,5)
Autres revenus	106,0	159,2	(53,2)
Projets spéciaux par transfert de crédits	578,3	510,2	68,1
Total partiel	**2 551,9**	**2 444,2**	**107,7**
Accréditation des laboratoires	737,6	724,3	13,3
Prévision du crédit au net lié à l'accréditation des laboratoires[22]	(350,0)	(350,0)	0,0
Total pour l'accréditation	**387,6**	**374,3**	**13,3**
Total	**2 939,5**	**2 818,5**	**121,0**

Les revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services ont augmenté de plus de 4,2 % par rapport à l'année 2011-2012. Cette augmentation est attribuable à la hausse de 13,4 % relative aux projets spéciaux par transfert de crédits, à la hausse de 16,0 % des revenus en provenance des analyses en laboratoire et des services d'études ainsi qu'à la baisse des revenus hors Québec de 26,9 % et de la vente des matériaux de référence de 8,3 %. Pour leur part, les revenus en provenance de l'accréditation des laboratoires ont augmenté de 1,8 %.

Investissements

Sources de financement	2012-2013 (000$)	2011-2012 (000$)	Écart (000$)
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	2 564,7	1 222,3	1 342,4
Autres investissements sans transfert de crédits	205,9	62,2	143,7
Contribution au Fonds vert	0,0	48,5	(48,5)
Total	**2 770,6**	**1 333,0**	**1 437,6**

Nature des investissements	2012-2013 (000$)	2011-2012 (000$)	Écart (000$)
Équipement de laboratoire	2 553,4	1 221,6	1 331,8
Matériel et équipement de bureau	1,4	0,0	1,4
Équipement informatique	9,9	4,2	5,7
Systèmes informatiques	130,6	62,2	68,4
Aménagements	0,0	45,0	(45,0)
Matériel roulant	75,3	0,0	75,3
Total	**2 770,6**	**1 333,0**	**1 437,6**

22 Les revenus perçus par le CEAEQ à l'égard de l'accréditation et de l'agrément sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

Le niveau d'investissement a connu une augmentation substantielle de 107,9 % en 2012-2013 par rapport à l'année 2011-2012. En effet, le CEAEQ a procédé notamment à la conception d'un laboratoire aménagé mobile et aérotransportable et de deux véhicules adaptés, à l'achat de plusieurs appareils portatifs pour répondre aux urgences environnementales dans le Nord québécois de même qu'à l'acquisition de plusieurs appareils spécialisés pour les gaz de schiste, d'un appareil pour l'analyse de légionelles et de plusieurs autres instruments.

LES ACTIONS LIÉES À L'OFFRE DE SERVICE AU MINISTÈRE

L'offre de service du CEAEQ couvre l'analyse en laboratoire, l'accréditation des laboratoires, des entreprises d'échantillonnage environnemental et des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds, la reconnaissance des experts, les études de terrain, l'expertise en écotoxicologie et les services-conseils en analyse environnementale.

Prestation de services au Ministère, exprimée en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Quota 2012-2013	Heures réalisées 2012-2013	Écart au quota	Heures réalisées 2011-2012
Analyses en laboratoire	72 950	62 113	(10 837)	64 250
Études de terrain	12 000	16 761	4 761	14 750
Écotoxicologie	4 000	8 717	4 717	4 767
Autres expertises[23]	1 500	3 553	2 053	2 198
Accréditation	26 000	24 218	(1 782)	24 593
Sous-total (quota)	**116 450**	**115 362**	**(1 088)**	**110 558**
Projets spéciaux		9 796		8 454
Heures totales		**125 158**		**119 012**

Au chapitre des quotas ministériels, les heures réalisées n'ont pas atteint le quota total attribué. Cette situation est due à l'augmentation de 4 950 heures du quota d'analyses en laboratoire attribué en début d'année par rapport à 2011-2012. Pour les études de terrain, même si le quota a été augmenté de 4 000 heures par rapport à 2011-2012, les besoins dépassent largement l'offre de base. Cette augmentation résulte d'un effort important qui a été consacré à quelques dossiers majeurs, dont la mise en place d'une expertise de terrain pour l'intervention analytique en milieu nordique, la réalisation d'une étude de caractérisation de l'air ambiant dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que l'élaboration d'une nouvelle formation externe en intervention d'urgence qui a été offerte à deux occasions.

Pour le domaine de l'écotoxicologie, il est possible encore une fois de constater une augmentation de 117,9 % par rapport au quota préalablement déterminé. Cette situation s'explique par l'ajout de personnel dédié spécialement à cette division et de stagiaires universitaires affectés à des projets ministériels. En ce qui a trait à la rubrique « Autres expertises », le CEAEQ a mené des travaux pour plus du double du quota, ce qui est attribuable en grande partie à la coordination de plusieurs projets de révision de guides d'échantillonnage.

Finalement, le CEAEQ a effectué 9 796 heures pour réaliser des projets spéciaux. Les heures attribuées à ces projets ne font pas partie du quota annuel. Elles ont été financées par transfert de crédits puisés à même les budgets de fonctionnement des unités clientes.

23 Autres expertises : avis et expertises fournis lors de révisions réglementaires, d'analyses, de la coordination de projets ou de la rédaction et de la révision des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.

Sondage sur la satisfaction de la clientèle

Le CEAEQ mesure, à intervalles fixes, le taux de satisfaction de l'ensemble de sa clientèle par rapport à l'accessibilité des services, au suivi de la demande, à la prestation des services, à la réponse au besoin exprimé et au respect des délais. L'objectif du sondage est de dresser un portrait global qui reflète la mesure dans laquelle le CEAEQ satisfait aux attentes de sa clientèle. Ce sondage lui permet également d'améliorer ses relations avec celle-ci ainsi que la livraison de ses services.

De façon globale, la clientèle est satisfaite des services offerts, l'évaluation générale étant de 8,4 sur 10. Le point à améliorer est le délai dans le traitement des dossiers. Les forces du CEAEQ sont la compétence démontrée par le personnel, la qualité du travail accompli de même que l'expertise de l'organisme.

Révision de la documentation scientifique et technique

Le Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales est un recueil de cahiers établissant les règles de l'art en matière d'échantillonnage environnemental. La mise à jour de ces règles est requise selon l'évolution des pratiques d'échantillonnage.

Mise à jour du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*

Livrables	Résultats
Révision du cahier 3, portant sur l'échantillonnage des eaux souterraines	Résultat atteint Cahier 3 révisé et publié au 31 mars 2012
Révision du cahier 7, portant sur les méthodes de mesure du débit en conduit ouvert	Résultat atteint Deux nouvelles sections du cahier 7 publiées au 29 février 2012

7 CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

Déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information

La présente partie du rapport constitue la douzième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général du CEHQ, selon les pouvoirs que le sous-ministre lui a conférés.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, tout au long de l'exercice financier 2012-2013, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, l'Entente de gestion ainsi que le Plan d'action 2012-2013. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en vigueur au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie du rapport est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

Le directeur général du Centre d'expertise hydrique du Québec,

Pierre Aubé, ing.

Date : 16 septembre 2013

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE[24]

Poursuite de l'amélioration de la performance

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Accroître les revenus de 5 % d'ici au 31 mars 2013	
Indicateur	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultats	2012-2013	2011-2012
	(3,1 %)	30,0 %

La variation par rapport à la cible s'explique en partie par la réception, en 2011-2012, d'un montant d'arrérages non récurrent pour l'exercice 2012-2013, concernant les droits relatifs à l'emmagasinement des eaux et à l'exploitation du réservoir Kénogami. De plus, les revenus associés aux demandes d'autorisation et aux droits annuels délivrés en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ont connu une baisse au cours de l'année.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Consacrer, dans l'année, au moins 1,5 % des heures productives à la formation et au perfectionnement, à l'exclusion de la formation non structurée à la tâche	
Indicateur	Pourcentage des heures productives (formation et perfectionnement)	
Résultats	2012-2013	2011-2012
	0,7 %	1,1 %

Le résultat atteint au cours de l'exercice 2012-2013 correspond à 2 095 heures de formation et de perfectionnement, soit 0,7 % des heures productives, ce qui représente une diminution de 41,3 %, soit 1 475 heures, par rapport au résultat de l'exercice précédent, qui était de 3 570 heures. Les heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2012-2013 représentent 0,9 % de la masse salariale. En raison de l'application de mesures de réduction et de contrôle des dépenses au cours de l'exercice, le CEHQ n'a pas été en mesure d'atteindre la cible fixée.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un temps égal ou inférieur aux délais suivants : • 150 jours civils pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage; • 45 jours civils pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage; • 8 jours civils pour la modification des plans et devis	
Indicateur	Taux de respect des délais	
Résultats	2012-2013	2011-2012
	85,7 %	98,3 %

24 Les résultats relatifs à la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État ainsi qu'à l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages, à la connaissance et à l'expertise hydrique, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la formation du personnel sont présentés dans la section 2.

La cible fixée a été dépassée, affichant un résultat de 85,7 %. Au 31 mars 2013, le CEHQ avait traité 42 demandes d'autorisation. Sur ces 42 demandes, 6 actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ont été traités dans un délai excédant le délai cible.

Taux de respect des délais pour le traitement des demandes au 31 mars 2013

	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (%)	
Délai selon la catégorie d'actes légaux	**2012-2013**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2012-2013**	**2011-2012**
150 jours civils (construction/ modification)	32	54	31	54	96,9	100,0
45 jours civils (démolition/ changement d'utilisation/ cessation)	9	3	4	2	44,4	66,7
8 jours civils (modification de plans et de devis)	1	2	1	2	100,0	100,0
Total	42	59	36	58	85,7	98,3

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le CEHQ peut compter sur une équipe d'employées et d'employés permanents, occasionnels, saisonniers et étudiants. En 2012-2013, la cible relative à l'effectif total autorisé était de 215 ETC. Au cours de l'exercice 2012-2013, le CEHQ a utilisé un effectif total de 205,3 ETC (2011-2012 : 206,1 ETC), soit 151,9 ETC pour le personnel permanent, auxquels s'ajoutent 53,4 ETC pour le personnel occasionnel. Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, l'effectif utilisé a diminué de 0,8 ETC.

Ressources financières

Fonctionnement

Produits	2012-2013 (000) A	2011-2012 (000) B	Écart (000) (A – B)
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère[25]	9 836,3	12 202,0	(2 365,7)
Crédits reportés de 2010-2011[26]	0,0	0,0	0,0
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[27]	9 425,9	9 836,8	(410,9)
Crédits provenant de l'application du crédit au net[28]	3 827,4	3 814,3	13,1
Fonds vert[29]	3 940,8	3 420,8	520,0
Fonds d'assistance financière[30]	199,1	277,2	(78,1)
Entente – Revenu Québec	101,3	47,4	53,9
Total des produits	**27 330,8**	**29 598,5**	**(2 267,7)**
Charges			
Traitement et avantages sociaux	14 518,3	13 869,8	648,5
Dépenses de fonctionnement et de transfert	3 880,8	6 471,3	(2 590,5)
Soutien administratif	2 990,3	3 603,0	(612,7)
Amortissement des immobilisations	5 940,3	5 654,4	285,9
Total des charges	**27 329,7**	**29 598,5**	**(2 268,8)**

25 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) au 19 avril 2013. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics du gouvernement, en raison notamment des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

26 Le solde non utilisé des crédits de dépenses, si l'on respecte la ventilation par « supercatégorie » à la fermeture des livres jusqu'à concurrence de 0,6 million de dollars en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », peut être reporté.

27 Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif, à l'amortissement des immobilisations et aux dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures et transférées à la dépense en cours d'exercice pour les services reçus du Ministère.

28 Le crédit au net est présenté avec les revenus.

29 Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux qui sont associés à des barrages.

30 Le Fonds d'assistance financière assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Kénogami.

Globalement, les produits ont diminué de 2,3 millions de dollars (7,7 %), passant de 29,6 millions en 2011-2012 à 27,3 millions en 2012-2013.

Cette diminution s'explique principalement par :

- une baisse des crédits de dépenses de portefeuille alloués par le Ministère de 2,4 millions de dollars (19,4 %); ces crédits sont passés de 12,2 millions en 2011-2012 à 9,8 millions en 2012-2013. Cette réduction est attribuable à la fin des travaux d'excavation d'un haut fond dans la rivière des Mille Îles en 2011-2012;
- une diminution de 0,4 million de dollars (4,2 %) des autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits;
- une augmentation de 0,5 million de dollars (15,2 %) de la contribution en provenance du Fonds vert, qui assume certains coûts depuis 2007-2008, dont ceux qui sont associés à des barrages et à des activités liées au PACC 2006-2012.

Les charges de l'exercice 2012-2013 ont été de 27,3 millions de dollars; elles ont connu une baisse de 2,3 millions de dollars (7,7 %) par rapport à 2011-2012.

Les dépenses de fonctionnement (2,6 millions de dollars) et de soutien administratif (0,6 million de dollars) ont donné lieu aux principales diminutions par rapport à 2011-2012, en raison essentiellement de la diminution des coûts de services professionnels et techniques et de travaux de construction liés à la rivière des Mille Îles.

Revenus

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 5,8 millions de dollars qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu. Ces revenus présentent une augmentation de 13,1 milliers de dollars, soit de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Revenus	2012-2013 (000) Réel A	2011-2012 (000) Réel B	Écart (000) Réel (A – B)
Gestion des barrages publics	3 503,5	3 306,1	197,4
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	521,6	536,5	(14,9)
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	381,0	620,8	(239,8)
Location et concession de lots de grève	879,6	984,6	(105,0)
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	412,1	228,7	183,4
Autres revenus	129,6	137,6	(8,0)
Total	**5 827,4**	**5 814,3**	**13,1**
Total des revenus applicables au crédit au net	5 827,4	5 814,3	13,1
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
Crédits additionnels autorisés	**3 827,4**	**3 814,3**	**13,1**

Les revenus du CEHQ présentent également une baisse de 239,8 milliers de dollars provenant des demandes d'autorisation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de 14,9 milliers de dollars provenant des revenus des droits annuels en vertu de l'application de cette loi. Quant à la vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments, elle a progressé de 183,4 milliers de dollars.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le CEHQ a reçu 3,8 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses grâce au crédit au net, ce qui est équivalent à l'exercice précédent.

Investissements

Au total, le CEHQ a investi 24,6 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice 2012-2013, ce qui représente une diminution de 6,2 millions de dollars par rapport à 2011-2012.

Provenance	2012-2013 (000) A	2011-2012 (000) B	Écart (000) (A-B)
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	20 028,0	22 184,3	(2 156,3)
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	237,2	376,8	(139,6)
Fonds d'assistance financière	3 685,4	6 763,1	(3 077,7)
Fonds vert	648,8	1 522,5	(873,7)
Total	24 599,4	30 846,7	(6 247,3)
Utilisation			
Barrages	23 166,5	29 829,1	(6 662,6)
Terrains	6,0	21,0	(15,0)
Aménagements	0,0	0,0	0,0
Bâtiments	195,6	3,5	192,1
Matériels et équipement	1 102,8	979,6	123,2
Systèmes informatiques	0,0	0,0	0,0
Développement informatique	128,5	13,5	115,0
Total	24 599,4	30 846,7	(6 247,3)

Les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au Centre d'expertise ont été de 20,0 millions de dollars, comparativement à 22,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. De ces investissements, 19,5 millions de dollars (21,7 millions de dollars en 2011-2012) ont servi à effectuer des travaux sur les barrages publics dont le CEHQ a la responsabilité et le reste, soit 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars également en 2011-2012), a servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipement ou à la construction de bâtiments.

Enfin, les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère, le Fonds vert et le Fonds relatif à certains sinistres s'élèvent à 4,5 millions de dollars (8,7 millions de dollars en 2011-2012) et touchent principalement la réfection de barrages et l'ajout d'équipement spécialisé.

ANNEXE 1

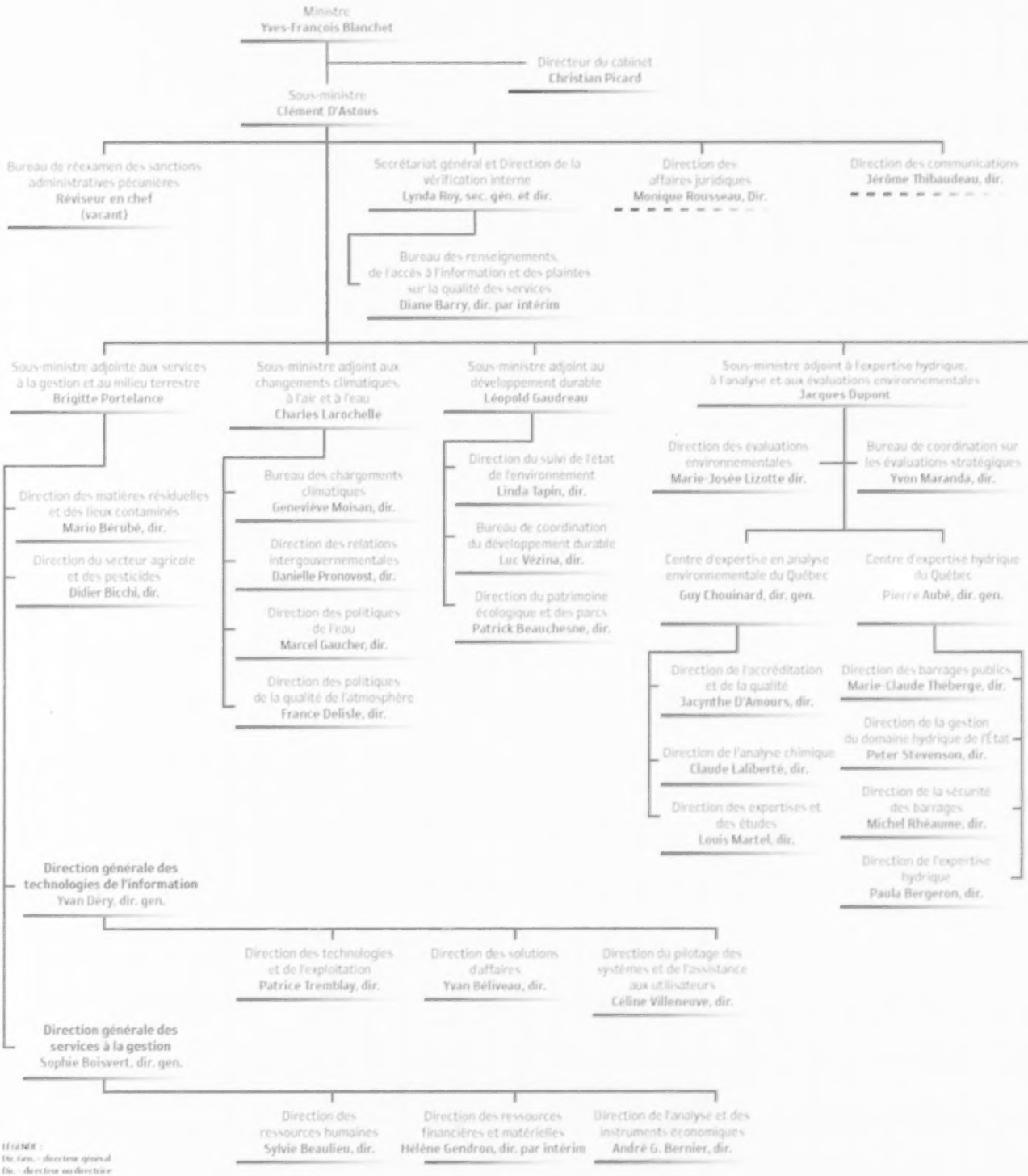

LÉGENDE :
Dir. Gén. : directeur général
Dir. : directeur ou directrice
Chef : chef de service

Organismes relevant du ministre

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Président
Pierre Baril

Société des établissements de plein air du Québec
Président-directeur général
Raymond Desjardins

Société québécoise de récupération et de recyclage
Présidente-directrice générale
Ginette Bureau

Fondation de la Faune
Président-directeur général
André Martin

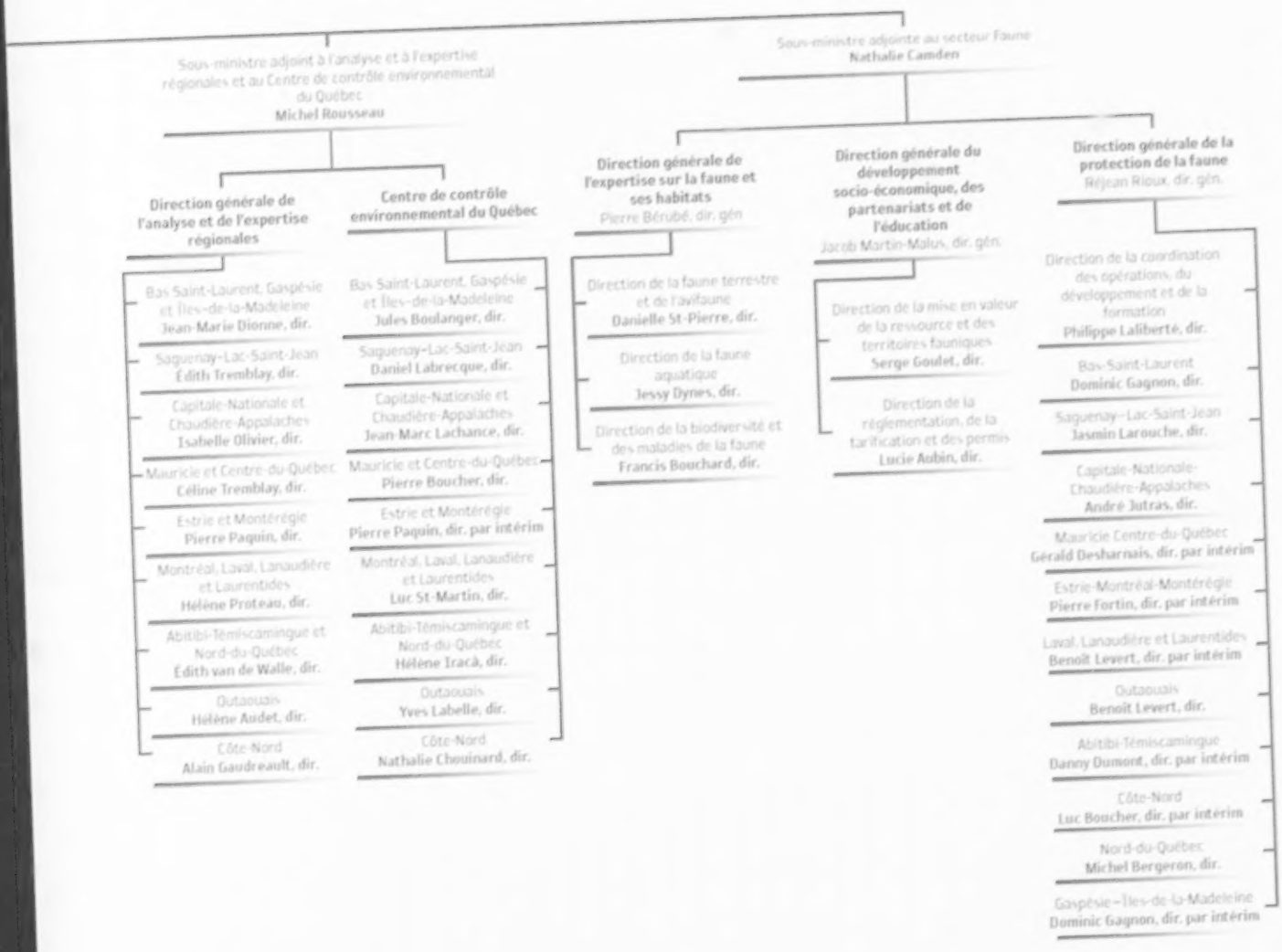

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

TÉLÉPHONE : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
TÉLÉCOPIEUR : 418 646-5974
COURRIEL : info@mddefp.gouv.qc.ca
INTERNET : www.mddefp.gouv.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN : 978-2-550-68957-0 (imprimé)
978-2-550-68953-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

Crédit des photos

© Le Québec en images, CCDMD : Carol Kraw, Denis Chabot, Gaetan Tremblay, Mélissa Lanuel, Michel Plante, Gilles Cuisson, Monique Arsenault, Julien Hotton, Eric Manin, Sylvain Jalbert, MDDEFP, Stockphoto

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 1212-1109